Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Habitat Mobilités

PLAN LOCAL D'URBANISME HABITAT ET MOBILITÉS

BILAN DE LA CONCERTATION

AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Arrêté le 12 décembre 2024

Cittànova

SOMMAIRE

Préambule.....4

Le cadre général.....6

1.1 La concertation dans les PLUi.....7

1.2 La concertation choisie par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.....8

Les outils.....18

2.1 La publicité autour de la concertation.....19

2.2 Les outils en réponse à la délibération.....21

2.3 Une concertation complémentaire auprès des agriculteurs.....55

Conclusion.....58

PREAMBULE

La délibération du 1er octobre 2021 a lancé la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilités (PLUi-HM) de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Cette délibération définit les modalités de concertation de la population que la collectivité a souhaité mettre en œuvre tout au long de l'élaboration du document d'urbanisme.

La concertation a été réalisée durant toute la procédure via la mise en oeuvre de plusieurs outils qui ont marqué les différentes étapes de l'élaboration du PLUi-HM. Afin de construire le projet le plus partagé possible avec l'ensemble des acteurs du territoire, plusieurs temps d'échanges et de débats ont été organisés.

Le présent document présente le bilan de la concertation qui s'organise de la manière suivante :

> Dans un premier temps, les principes de la concertation sont rappelés et les modalités de concertation définies pour le PLUi-HM du Beauvaisis sont présentés ;

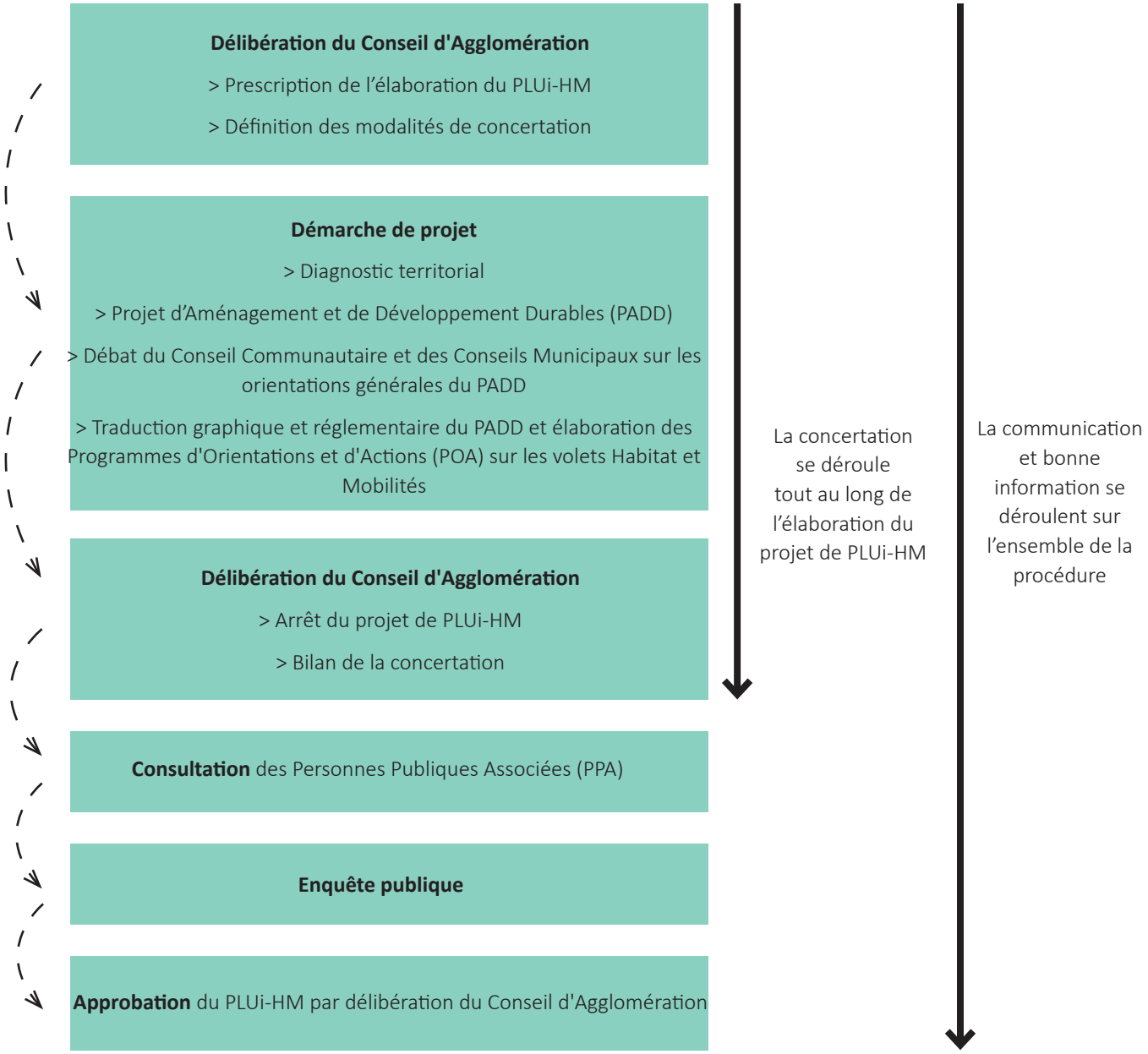
> Dans un second temps, les outils d'information et de concertation qui ont été mis en place tout au long de la procédure sont exposés. Le présent bilan fait l'état des lieux mais en tire également les conclusions.

> Enfin, une dernière partie synthétise le bilan de concertation.

LE CADRE GÉNÉRAL

1.1 LA CONCERTATION DANS LES PLUI

L'article L.126-6 du Code de l'urbanisme dispose que "le plan local d'urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'établissement public de coopération intercommunautaire lorsqu'il est doté de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, en collaboration avec les communes membres". La procédure d'élaboration du PLUi-HM est la suivante :



Tout au long du processus d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, la concertation peut prendre des formes variées : réunions publiques, affichages, site internet dédié... Ces outils de concertation ont différents objectifs visant à enrichir le projet.

Deux étapes clefs du processus restent à distinguer :

> La concertation préalable = réalisée jusqu'à l'arrêt du document d'urbanisme, cette concertation préalable à l'enquête publique donne lieu à un bilan, devant être présenté au Conseil Communautaire (il s'agit du présent document) ;

> L'enquête publique = qui se déroule après l'arrêt du projet de PLUi-HM en Conseil Communautaire et à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées. Le public peut, à cette étape, consulter l'ensemble des pièces qui composent le document d'urbanisme.

L'article L.123-6 du Code de l'urbanisme dispose que "la délibération qui prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme précise les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation, conformément à l'article L.300-2, est notifiée au préfet, au président du conseil régional, au président du conseil départemental, et le cas échéant, au président de l'établissement public prévu à l'article L.122-4, ainsi qu'au président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et, si ce n'est pas la même personne, à celui de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre et aux représentants des organismes mentionnés à l'article L.121-4".

L'article 300-2 du Code de l'urbanisme précise que la concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Les modalités de cette concertation sont définies dans la délibération prescrivant le PLUi et doivent "permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente". A l'issue de la concertation, le Conseil Communautaire arrête le bilan.

1.2 LA CONCERTATION CHOISIE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

1.2.1 MODALITÉS DE LA CONCERTATION DÉFINIES PAR LA DÉLIBÉRATION D'ÉLABORATION DU PLUI-HM

En date du 1er octobre 2021, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis a voté les modalités de la concertation avec le public qu'il souhaitait mettre en oeuvre tout au long de l'élaboration du projet du PLUi-HM et qui permettent d'atteindre les objectifs poursuivis par ce document d'urbanisme.

Les modalités suivantes ont été définies dans la délibération d'élaboration :

> Une information régulière (actualités, documents accessibles, calendrier, modalités de concertation...) du public sera assurée par :

> le **site Internet de la CAB** et le **magazine de l'Agglo** ("Beauvaisis notre territoire")

> une **lettre d'information** aux grandes étapes de la démarche qui sera mise à disposition au siège et sur le site internet de la CAB, ainsi que dans chaque commune.

> La participation du public sera recherchée à travers :

> l'organisation d'au moins trois **réunions publiques à l'échelle de l'agglo** dont deux consacrées respectivement au PLUi valant PLH et au PLUi valant plan de mobilité ;

> l'organisation d'au moins deux **réunions publiques à l'échelle de chacun des secteurs retenus** pour le PLUi, dont obligatoirement une réunion sur les orientations du PADD et une réunion lors de la phase de traduction réglementaire ;

> la mise à disposition au siège de l'agglo aux jours et heures habituels d'ouverture et dans chaque communes membres (aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie concernée) de **registre** pour que le public puisse y formuler ses observations ou propositions ;

> par **courrier** adressé à : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Madame la Présidente, 48, rue Desgroux, 60005 Beauvais cedex) en précisant en objet : "Concertation préalable du PLU intercommunal" ;

> via une **adresse mel dédiée** (mentionnée sur le site Internet de la CAB).

La délibération de prescription du PLUi-HM rappelle que "la concertation préalable se déroulera sur tout le temps d'élaboration du PLUi, c'est-à-dire du lancement du projet au bilan de la concertation qui sera tiré au plus tard au moment de l'arrêt du PLUi, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique."

1.2.2. RAPPEL DES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES DÉFINIS POUR L'ÉLABORATION DU PLUI-HM



Le secteur du plateau picard nord compte 14 communes (Crèvecœur le Grand, Guignecourt, Fontaine Saint Lucien, Verderel Les Sauqueuse, Maisoncelle Saint-Pierre, Juvignies, Muidorge, Maulers, La Chaussée du Bois d'Ecu, Auchy la Montagne, Francastel, Rotangy, Le Saulchoy, Luchy), 8 948 habitants et 2 888 emplois. Il est situé sur le haut-plateau picard, à environ 180 m d'altitude.

Le secteur du Thérain-Avelon compte 10 communes (Milly sur Thérain, Troissereux, Herchies, Fouquenies, Le Mont Saint-Adrien, Pierrefitte en Beauvaisis, Rainvillers, Savignies, Saint-Paul, Saint-Germain la Poterie), 9 661 habitants et 1 342 emplois. Ce secteur est situé entre la vallée du Thérain, l'Avelon et les hauts de Bray. Un principe de solidarité et de collaboration y est fortement développé depuis de nombreuses années (salle intercommunale des 3 villages, piscine de Savignies, etc.).

Le secteur du plateau picard Sud compte 14 communes (Bresles, Bonlier, Lafraye, Haudivillers, Velennes, Fouquerolles, Nivillers, Le Fay Saint-Quentin, Rémérangles, Litz, Laversines, La Rue Saint-Pierre, La Neuville en Hez, Tillé), 10 575 habitants et 2 145 emplois. Il est situé entre la Brèche et le Thérain, et s'avère concerné par le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Beauvais-Tillé.

Le secteur de Beauvais compte 1 seule commune (Beauvais), 54 738 habitants et 38 063 emplois. Ce secteur représente le cœur de l'agglomération. La ville de Beauvais a été détruite à 80% durant la seconde guerre mondiale. Elle s'est également constituée avec l'intégration des petits villages de Marissel, Voisinlieu, Notre-Dame du Thil et Saint-Just des Marais.

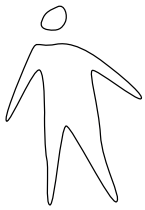
Le secteur de la vallée du Thérain aval compte 6 communes (Bailleul sur Thérain, Therdonne, Rochy-Condé, Hermes, Warluis, Allonne), 9 256 habitants et 2 706 emplois. Il s'agit du secteur comptabilisant le plus petit nombre de communes, tout en étant très peuplé. Il occupe un positionnement singulier, au sud-est de l'agglomération du Beauvaisis, sur la voie ferrée connectée à Creil et Roissy. Ce secteur est également imbriqué et interconnecté avec le secteur du plateau picard sud (présence de la forêt de Hez-Froidmont, déplacements de camions, etc.).

Le secteur de la Boutonnière du Bray est situé au sud-est de l'agglomération du Beauvaisis. Il est composé de 8 communes (Auneuil, Aux Marais, Saint-Martin le Nœud, Saint-Léger en Bray, Frocourt, Berneuil en Bray, Auteuil, Goincourt), compte 7 040 habitants et 1 540 emplois. Ce secteur est le plus petit en nombre d'habitants. Il est situé à proximité de la gare de Saint-Sulpice (directement connectée à Paris et Beauvais). Il est à noter que la pression foncière et immobilière s'est accrue sur ce secteur ces dernières années (du sud de l'Oise, des méruviens, des parisiens).

1.2.3 TABLEAU SYNOPTIQUE DES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LES ÉLUS CONSACRÉS AU PLUI-HM

453 temps d'échanges au total :
> 3 conférences des maires
> 13 séminaires des maires
> 52 réunions de secteurs
> 16 ateliers thématiques

> 21 réunions publiques
> 317 rencontres individuelles BET/maires
> 12 autres temps consacrés au PLUi-HM



> 3 conseils communautaires
> 6 bureaux communautaires
> 10 comités de pilotage avec les Personnes Publiques Associées (PPA)

Temps d'échanges	*Détails*
Conférences des maires	> Conférence des maires le 28 mai 2024 (CAB) > Conférence des maires le 19 septembre 2024 (CAB) > Conférence des maires le 25 novembre 2024 (CAB
Séminaires des maires	> Séminaire des maires le 22 septembre 2021 (Saint-Paul) > Séminaire de lancement du volet H du PLUi-HM le 21 février 2022 (Savignies) > Séminaire stratégie développement économique le 21 mars 2022 (Beauvais, crédit agricole) > Séminaire de première restitution du diagnostic territorial le 5 juillet 2022 (UniLasalle, Beauvais) > Séminaire de restitution du diagnostic agricole le 4 octobre 2022 (chambre d'agriculture de l'Oise, Beauvais) > Séminaire des chiffres-clés le 22 novembre 2022 (Crèvecœur le Grand) > Séminaire des maires le 14 décembre 2022 (Goincourt) > Séminaire des maires le 4 mai 2023 (Troissereux) > Séminaire des maires le 21 sept 2023 (château de la Trye-Hermes) > Séminaire des maires le 9 novembre 2023 (Auneuil) > Séminaire des maires le 20 février 2024 (siège de l'Agglo du Beauvaisis) > Séminaire des maires le 5 mars 2024 (Saint-Paul) > Séminaire des maires le 19 mars 2024 (Aux Marais)

Réunions de secteurs	> 6 réunions sectorielles de lancement les 1/2 février 2022 (Goincourt, Milly sur Thérain, Hermes, Beauvais, Tillé, Maisoncelle Saint-Pierre) > 6 réunions sectorielles de travail sur le diagnostic territorial les 17/18 mai 2022 (Rainvillers, Maulers, Beauvais, Warluis, Saint-Martin le Noeud, La Rue Saint-Pierre) > 6 réunions sectorielles pour la restitution des cahiers d'intention du PADD et le lancement du diagnostic foncier les 9 et 10 février 2023 (Juvignies, Fouquenies, Frocourt, Fouquerolles, Allonne) et le 6 mars 2023 pour Beauvais > 6 réunions sectorielles sur le potentiel foncier les 6, 7 et 8 mars 2023 (Beauvais, Haudivillers, Auteuil, Rochy-Condé, Auchy-le-Montagne et Le Mont Saint-Adrien) > 6 réunions sectorielles ateliers du PADD les 29, 30, 31 mars 2023 (Beauvais, Berneuil en Bray, Crèvecœur le Grand, Troissereux, Bresles, Warluis) > 6 réunions sectorielles présentation première ébauche du PADD les 23/24 mai 2023 (Bonlier, St-Germain la Poterie, Beauvais, Francastel, Therdonne, Aux Marais) > 6 réunions sectorielles sur le POA habitat les 10, 11 et 12 octobre 2023 (La Neuville en Hez, Rochy-Condé, Milly sur Thérain, Guignecourt, Auneuil, Beauvais à la CAB) > 5 réunions sectorielles les 16 et 19 janvier 2024 pour une présentation par les maires de leurs secteurs de projet en extension (5 fois au siège de la CAB, Beauvais) > 5 réunions sectorielles les 26 et 27 mars 2024 sur les destinations et les sous-destinations (Berneuil-en-Bray, Bailleul-sur-Thérain, Rémérangles, Muidorge et Pierrefitte-en-Beauvaisis)
Ateliers thématiques	>1 temps ateliers mobilités Transitec dans le cadre du PADD le 22 mars 2023 (CAB, Beauvais) >1 temps ateliers agriculture Cittànova le 16 mai 2022 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >1 temps ateliers agriculture Cittànova le 25 mai 2023 (Fouquenies)- Pas tous les maires concernés >3 ateliers schéma directeur des pistes cyclables 12 et 16 octobre 2023 (La Neuville en Hez, Crèvecœur le Grand, Fouquenies) >2 ateliers sur le POA mobilités 8 et 12 février 2024- Pas tous les maires concernés >2 groupes de travail avec les élus volontaires sur l'écriture du règlement le 16 avril 2024 (CAB, Beauvais) >2 groupes de travail avec les élus volontaires sur l'écriture du règlement le 23 mai 2024 (CAB, Beauvais) >2 groupes de travail avec les élus volontaires sur l'écriture du règlement le 11 juin et le 12 juin 2024 (CAB, Beauvais) >2 journées de restitution sur le règlement écrit le 11 et le 12 septembre 2024 (Laversines et Maisoncelle Saint-Pierre)
Conseils communautaires	>Conseil communautaire de prescription du PLUi le 1er octobre 2021 (CAB, Beauvais) >Conseil communautaire d'approbation de l'IZAE le 25 mai 2023 (CAB, Beauvais) >Conseil communautaire débat PADD le 31 mai 2024 (CAB, Beauvais)

Bureaux communautaires	>Bureau communautaire le 20 mars 2023 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Bureau communautaire le 19 juin 2023 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Bureau communautaire préparatoire au comité de pilotage PPA le 6 juillet 2023 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Bureau communautaire le 18 sept 2023 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Bureau communautaire le 30 novembre 2023 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Bureau communautaire le 11 mars 2024 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés
Comités de pilotage avec les personnes publiques associées	>Comité de pilotage PPA n°1 le 20 octobre 2022 (Saint-Paul)- Pas tous les maires concernés >Comité de pilotage PPA n°2 le 5 janvier 2023 (Laversines)- Pas tous les maires concernés >Comité de pilotage PPA n°3 le 27 février 2023 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Comité de pilotage PPA n°4 le 6 avril 2023 (mairie de Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Comité de pilotage PPA n°5 le 13 juin 2023 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Comité de pilotage PPA n°6 le 6 juillet 2023 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Comité de pilotage PPA n°7 le 28 sept 2023 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Comité de pilotage PPA n°8 le 28 mars 2024 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Comité de pilotage PPA n°9 le 19 juin 2024 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Comité de pilotage PPA n°10 le 16 octobre 2024 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés
Réunions publiques	>1 réunion publique le 12 janvier 2023 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >6 réunions publiques les 10, 11, 12, 17, 18 et 19 octobre 2023 (Rochy-Condé, Guignecourt, CAB, Beauvais, La Neuville-en-Hez, Milly sur Thérain, Auneuil)- Pas tous les maires concernés >7 réunions publiques les 9, 10, 15, 16, 17, 18 et 25 avril 2024 (Beauvais, Saint-Martin le Nœud, Bresles, Allonne, Luchy, Saint-Paul et Beauvais)- Pas tous les maires concernés >1 réunion publique le 11 juin 2024 (espace Galilée, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >6 réunions publiques les 2, 8, 9, 14, 15 et 16 octobre 2024 (Francastel, Savignies, Auteuil, Rochy-Condé, Bonlier et Beauvais)- Pas tous les maires concernés

Rencontres individuelles entre les bureaux d'études et les maires	>53 entretiens individuels de chaque maire avec Cittànova sur le volet urbanisme (mars-avril 2022) >53 entretiens individuels de chaque maire avec Espacité sur le volet habitat (mai-juin 2022) >53 entretiens individuels de chaque maire avec Transitec sur le volet mobilités (de la fin août au 27 septembre 2022) >52 entretiens individuels de chaque maire avec Cittànova sur le volet urbanisme (avril 2024) >53 entretiens individuels de chaque maire avec Cittànova sur le volet urbanisme (juillet 2024) >53 entretiens individuels de chaque maire avec Cittànova sur le volet urbanisme (septembre 2024)
Autres temps consacrés au PLUI-HM	>Réunion préparatoire aux auditions lot 1 le 9 décembre 2021 (CAB, Beauvais) >Jury d'auditions lot 1 urbanisme le 13 décembre 2021 (CAB, Beauvais) >Jury d'auditions lot 2 habitat le 14 décembre 2021 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Jury d'auditions lot 3 mobilités le 4 avril 2022 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Jury d'auditions lot 4 communication le 16 décembre 2021 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Réunion de lancement du diagnostic agricole le 25 avril 2022 (Francastel)- Pas tous les maires concernés >Réunion de lancement du diagnostic agricole le 26 avril 2022 (Rochy-Condé) - Pas tous les maires concernés >Réunion de lancement du diagnostic agricole le 27 avril 2022 (Aux Marais)- Pas tous les maires concernés >Comité technique le 13 avril 2023 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Réunion d'arbitrage des secteurs économiques le 28 mars 2024 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Réunion d'arbitrage des secteurs d'équipements publics le 25 juin 2024 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés >Réunion sur l'OAP thématique commerce le 9 octobre 2024 (CAB, Beauvais)- Pas tous les maires concernés

1.2.4 TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLUI-HM

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	*Mise en œuvre réalisée dans le cadre d'élaboration du PLUi-HM*	
Information sur le site internet	Sur le site internet de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, un renvoi est fait vers un site internet dédié entièrement à l'élaboration du PLUi-HM : https://plui.beauvaisis.fr/	✔
Information dans le magazine de l'Agglo	26 articles ont été diffusés dans le magazine de l'Agglo tout au long de la procédure.	✔
Relais d'information par des lettres d'information	27 lettres d'information ont été diffusées tout au long de la procédure.	✔
Organisation d'au moins trois réunions publiques à l'échelle de l'agglo dont deux consacrées au PLUi valant PLH et PLUi valant Plan de Mobilités	- 1 réunion publique sur la démarche et les premiers éléments de diagnostic en janvier 2023 - 1 réunion publique sur le volet habitat en avril 2024 - 1 réunion publique sur les outils réglementaires et sur le volet mobilités en juin 2024	✔
Organisation d'au moins deux réunions publiques à l'échelle de chacun des secteurs retenus pour le PLUi dont obligatoirement une sur les orientations du PADD et une réunion lors de la phase de traduction réglementaire	- 6 réunions publiques sur le PADD en octobre 2023 - 6 réunions publiques sur le volet mobilités en avril 2024 - 6 réunions publiques sur l'intégration du ZAN et du principe d'évitement environnemental en octobre 2024	✔ ✔
Mise à disposition de registres au siège de l'Agglo et dans chaque commune de l'Agglo	Tout au long de la procédure de l'élaboration du PLUI-HM, un registre de concertation accessible au public a été mis à disposition dans chaque mairie des communes membres et au siège de la communauté d'agglomération, aux jours et heures de leur ouverture au public.	✔
Mise à disposition d'une adresse mel dédiée	Tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi-HM, l'adresse électronique plui@beauvaisis.fr a été communiquée au public pour lui permettre de faire part de ses observations. L'information concernant cette adresse mail a été assurée par plusieurs moyens notamment le site internet, les lettres d'information, les supports de réunion publique.	✔
Transmission d'observations relatives à l'élaboration du PLUi-HM par courrier postal	Tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi-HM, l'adresse postale du siège de l'Agglo du Beauvaisis a été communiquée au public pour lui permettre de faire part de ses observations. L'information concernant cette adresse mail a été assurée par plusieurs moyens notamment le site internet, les lettres d'information, les supports de réunion publique.	✔

Modalités de concertation complémentaires	*Mise en œuvre réalisée dans le cadre d'élaboration du PLUi-HM*	
Echanges avec les agriculteurs du territoire	Concertation complémentaire auprès des agriculteurs	
Informations	Mise en ligne en octobre 2024 de planches de zonage	

LES OUTILS

2.1 LA PUBLICITÉ AUTOUR DE LA CONCERTATION

La communication autour du PLUi-HM s'est faite continuellement pour informer de l'avancée de l'élaboration du document de planification, et pour inviter le plus grand nombre à participer aux échanges ou à faire part de leurs remarques/observations (lors de réunions publiques par exemple).

La publicité a été diverse : affiches, messages sur des panneaux lumineux, articles dans les journaux, site internet de la communauté d'agglomération, etc.

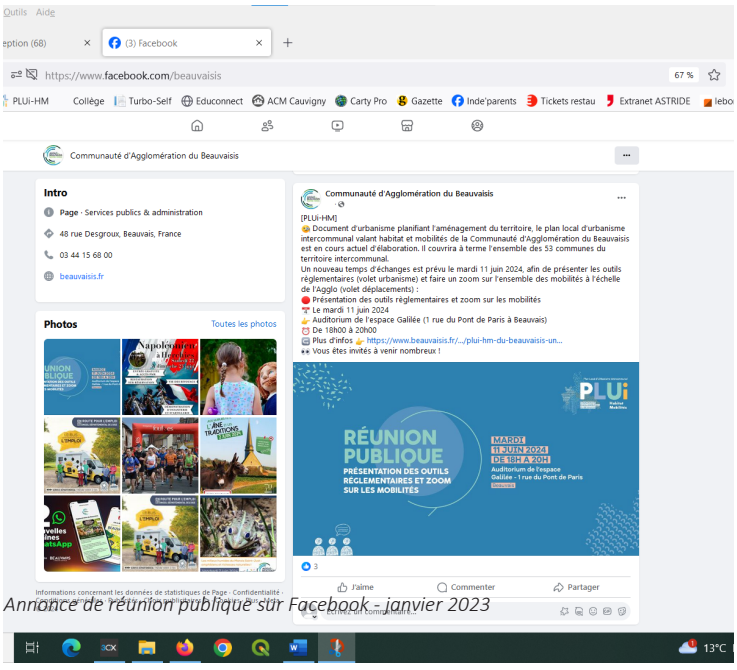
Ainsi, et cela sera détaillé par la suite, une publicité à toutes les échelles (intercommunale, communale, foyer) en numérique, en présentielle ou en version papier a pu être réalisée.



Annonce du lancement de l'élaboration du PLUi-HM dans le Parisien - octobre 2021



Article sur le lancement du PLUi dans Beauvaisis Notre territoire - novembre 2021



Annonce de réunion publique sur Facebook - janvier 2023



Annonce de réunions publiques sur un panneau d'affichage municipal à Saint-Paul - avril 2024



Présentoir en mairie (à Milly-sur-Thérain) contenant les lettres d'information du PLUi-HM - avril 2024



la Gazette Oise

ACTUALITÉS ECONOMIE ENTREPRISES COLLECTIVITÉS IMMOBILIER VIE JURI

CULTURE TOURISME ANNONCES LÉGALES VIDÉOS

Home › Collectivités › Le PLUI-HM du Beauvaisis : un plan d'urbanisme en élaboration

Le PLUI-HM du Beauvaisis : un plan d'urbanisme en élaboration

À l'approche du mois d'avril 2024, une série de réunions publiques est annoncée pour permettre aux habitants du Beauvaisis de s'informer et d'échanger sur les orientations du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant habitat et mobilités (PLUI-HM).

PAR F. E. D - 25 MARS 2024

Article sur l'avancée du PLUi-HM et l'annonce des réunions publiques d'avril 2024 - mars 2024



Annonce de réunion publique sur le flanc d'un bus - octobre 2024

La publicité autour de la concertation : intérêt de la démarche et bilan de cette concertation

L'information est capitale dans la mise en œuvre d'un PLUi. La communauté d'agglomération du Beauvaisis a déployé une multiplicité de canaux d'information, et a pu compter sur le relais des communes- membres via leurs propres canaux de diffusion.

L'intérêt majeur de la démarche a été d'informer l'ensemble de la population qu'un document de planification se préparait, qu'il avancait progressivement et qu'il était possible de connaitre son contenu.

Le second intérêt était d'inviter à la participation au regard des multiples outils mis à disposition du public. Ainsi, les différentes modalités pour s'informer et participer ont été présentées et rappelées régulièrement au public lors des réunions publiques, dans des articles de presse, des lettres d'information, ou encore via les réseaux sociaux.

Le bilan global de la publicité autour de la concertation est positif : la communication au public a été régulière, intense, actualisée et multiple. Les canaux utilisés avaient pour mot d'ordre la diversification de l'accès à l'information : format papier, numérique, de visu.

2.2 LES OUTILS EN RÉPONSE À LA DÉLIBÉRATION

Dans cette partie, les outils déployés en réponse aux modalités de la concertation sont développés, ainsi que le recensement des contributions du public et les réponses formulées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le dispositif d'information-participation a reposé sur :
- Un site internet dédié au PLUi-HM
- Des articles dans le magazine de l'Agglo
- Des lettres d'information dédiées au PLUi-HM
- Des réunions publiques
- Des registres de concertation
- Des courriers
- Des courriels

2.2.1 L'INFORMATION SUR LE SITE INTERNET

La communauté d'agglomération a créé un site internet dédié à la transmission d'information et de documents concernant le projet de PLUi-HM. Ce site est accessible depuis le site internet de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (https://www.beauvaisis.fr/), mais aussi directement à l'adresse suivante : https://plui.beauvaisis.fr/

Organisé autour de 5 rubriques (COMPRENDRE / CONSULTER / PARTICIPER / CONTACT / ESPACE ELUS), le site internet dédié à élaboration du PLUi-HM a été actualisé de manière très régulière durant tout le projet.

L'onglet CONSULTER permet notamment de suivre l'actualité de l'élaboration du document (70 articles publiés), mais aussi d'accéder et de télécharger les éléments suivants :
> Toutes les lettres d'information,
> Tous les articles du magazine intercommunal,
> Tous les supports et compte-rendus des réunions publiques,
> Les diagnostics (diagnostic territorial, diagnostic volet habitat, diagnostic volet mobilités)- version avant arrêt,
> Le PADD- version avant arrêt et vidéo,
> La note de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale des PLUi,
> Les plans de zonage- version avant arrêt,
> La délibération prescrivant l'élaboration du PLUi-HM et la délibération approuvant l'inventaire des ZAE.

Pour particularité, l'onglet ESPACE ELUS permettait aux élus de prendre connaissance de multiples fichiers (par exemple les supports de réunions techniques), et d'interagir sur une carte interactive de travail. Cet accès relevait d'un mot de passe personnalisé. En cela, le site internet dédié au PLUi-HM a joué aussi un rôle de simplificateur dans le relais d'information constant auprès des élus.

Le site compte actuellement 4 200 visiteurs. Sur ce total de visiteurs, il y a eu 17 000 visites (ce sont ces mêmes visiteurs qui se sont rendus sur le site).

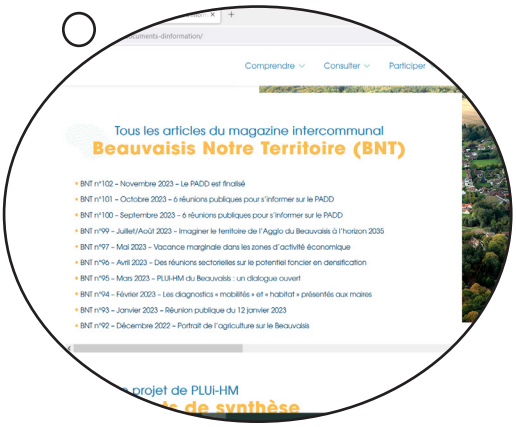
2 107 visiteurs s'y sont rendus à partir d'une recherche Google, tandis que 1 782 s'y sont rendus directement avec l'adresse du site (en tapant l'adresse). Les 311 restants s'y sont rendus par d'autres moyens (via un autre site, réseaux sociaux, etc.).

Concernant plus spécifiquement le formulaire de contact, 209 visiteurs s'y sont rendus pour 287 visites. La réception des éléments se fait via l'adresse mail dédiée (plui@beauvaisis.fr).











Haut (de gauche à droite) :
> Extrait du site internet de l'Agglo (10/05/22)
> Extrait du site dédié au PLUi-HM (06/03/23)
> Extrait du site dédié au PLUi-HM (11/10/24)

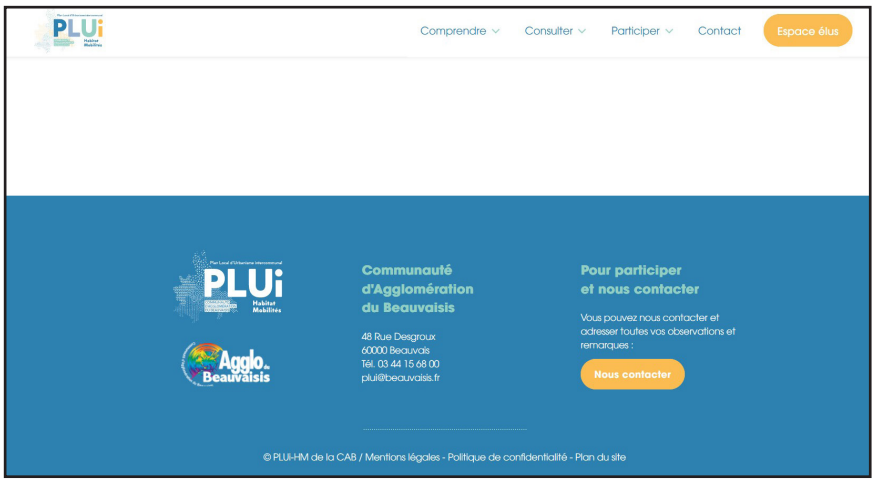
Bas (de gauche à droite) :
> Visuel du site dédié au PLUi-HM
> Rubrique des articles du magazine de l'intercommunalité (7/12/23)



Extrait du site internet de l'Agglo (07/03/24)



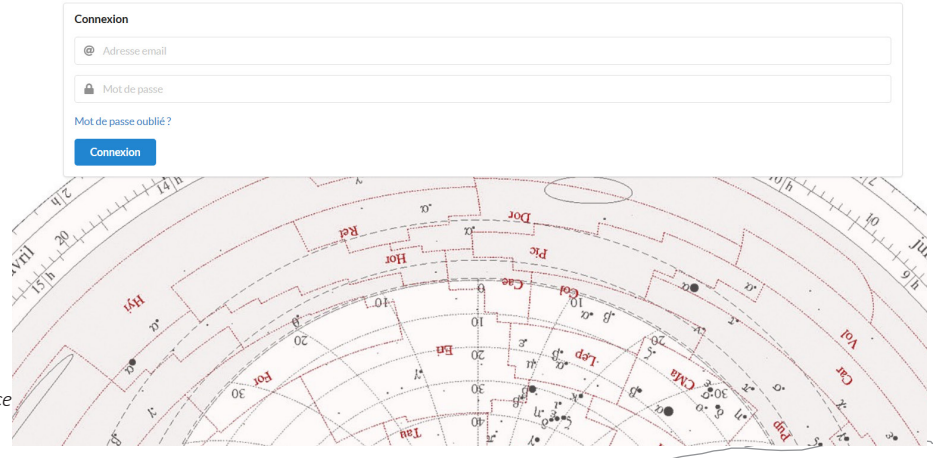
Extrait du site internet dédié au PLUi-HM (07/11/22)



Extrait du site internet dédié au PLUi-HM (07/11/22)



Extrait du site internet dédié au PLUi-HM (18/11/2024)



Extrait de l'accès à Réaltà depuis l'onglet "Espace élus" (18/11/2024)



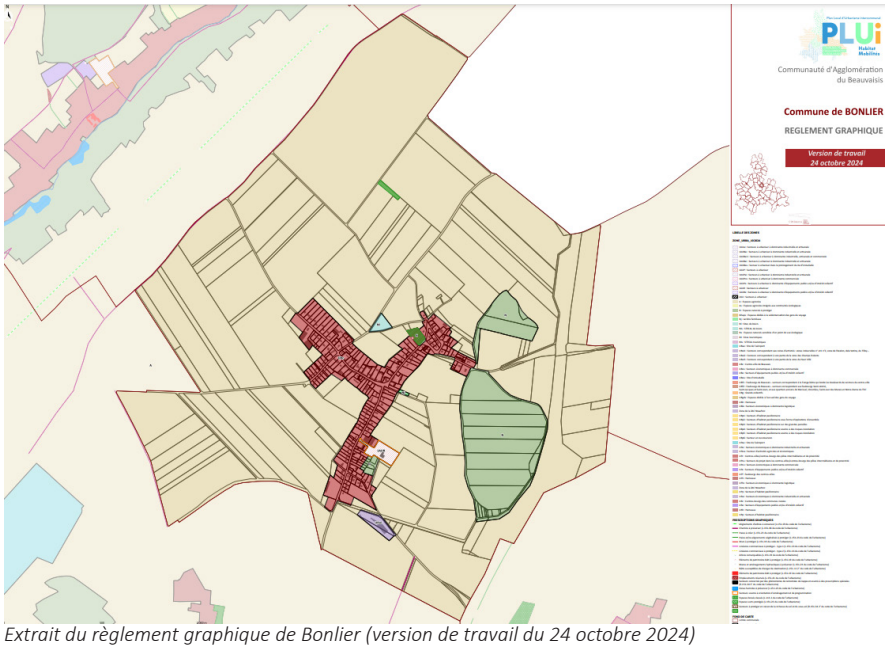
Extrait du site internet dédié au PLUi-HM (07/03/24)



Extrait du site internet dédié au PLUi-HM (06/06/24)



Extrait du site internet du PLUi-HM (18/11/2024)



Extrait du règlement graphique de Bonlier (version de travail du 24 octobre 2024)

L'information sur le site internet dédié au PLUi-HM : intérêt de la démarche et bilan de cette concertation

Le site internet du PLUi a permis d'informer la population et les élus tout au long de la démarche. L'accès à l'information a été facilité par ce site uniquement dédié au PLUi-HM, synthétisant l'ensemble des éléments (documents d'information, de synthèse et de travail). Le public a pu prendre connaissance et faire d'éventuels retours via les registres de concertation, le formulaire de contact, des courriers postaux ou des courriels.

La mise à disposition des plans de zonage (en version de travail datant du 24 octobre 2024) répond également à des demandes d'administrés, notamment formulées en réunions publiques, qui souhaitaient pouvoir consulter les plans de zonage avant l'enquête publique.

2.2.2 L'INFORMATION DANS LE MAGAZINE DE L'AGGLO

26 articles ont été publiés dans le magazine communautaire " Beauvaisis notre territoire", devenu "LE MAG BEAUVAISIS" à partir de septembre 2023, et ce dès le lancement du projet. En voici le résumé.

	N° du magazine intercommunal	*Date*	*Titre*
1	80	11/2021	Le PLUi est lancé
2	85	04/2022	Premières réunions sectorielles pour le PLUi du Beauvaisis
3	86	05/2022	Le volet habitat du PLUi-HM du Beauvaisis
4	87	06/2022	Un séminaire sur la stratégie économique de l'Agglo
5	88	07-08/2022	Le diagnostic territorial est en cours d'élaboration
6	89	09/2022	Première restitution pour le diagnostic territorial
7	92	12/2022	A quoi ressemble l'agriculture sur l'Agglomération du Beauvaisis aujourd'hui ?
8	93	01/2023	Un temps d'échanges ouvert à tous
9	94	02/2023	Les diagnostics "mobilités" et "habitat" présentés aux maires
10	95	03/2023	PLUi-HM du Beauvaisis : un dialogue ouvert
11	96	04/2023	Des réunions sectorielles sur le potentiel foncier en densification
12	97	05/2023	Une vacance marginale dans les zones d'activité économique d'intérêt communautaire
13	99	07-08/2023	Imaginer le territoire de l'Agglo du Beauvaisis à l'horizon 2035
14	100	09/2023	Affiche réunions publiques d'octobre 2023
15	101	10/2023	Affiche réunions publiques d'octobre 2023
16	102	11/2023	La finalisation du projet d'aménagement et de développement durables
17	103	12/2023	6 réunions publiques pour présenter les orientations du PADD
18	104	01/2024	Habitat et mobilités : place aux actions !
19	106	03/2024	La phase réglementaire du PLUi-HM est lancée !
20	107	04/2024	Affiche sur les réunions publiques d'avril 2024 (POA H et M)
21	108	05/2024	La poursuite du travail sur la phase réglementaire du PLUi-HM
22	109	06/2024	Affiche sur la réunion publique du 11 juin 2024
23	110	07-08/2024	Le règlement écrit est en cours d'élaboration
24	111	09/2024	Affiche sur les réunions publiques d'octobre 2024
24 bis	111	09/2024	Le futur réseau cyclable du Beauvaisis se dessine
25	113	11/2024	La consommation d'espaces : quel bilan à l'automne 2024 ?
26	114	12/2024	PLUi-HM du Beauvaisis : le dialogue se poursuit



AMÉNAGEMENT

Le PLUI est lancé

L'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), valant aussi programme local d'habitat et plan de mobilités, a été approuvé par le conseil communautaire. L'élaboration de ce document, essentiel pour l'avenir du territoire, est lancée. Le processus devrait être achevé en 2025.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été inscrit dans la loi Grenelle 2 de 2010. En 2014, la loi ALUR a prévu un transfert automatique des PLU vers les intercommunalités pour 2017, sauf en cas de minorité de blocage – option retenue par l'Agglo. De nouveau appelées à se prononcer sur cette question en 2021, les 53 communes de la CAB ont désormais décidé d'accepter ce transfert. Depuis le 1er juillet 2021, l'Agglo est donc compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme. Depuis 2018, et dans cette perspective, des séminaires réunissant tous les maires ont permis de mieux appréhender cette nécessaire évolution.

Par l'ampleur des domaines qu'il couvre – urbanisme, habitat, mobilité – le PLUI est une des pièces majeures du projet de territoire de l'Agglo. À terme, une fois approuvé, il remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur sur les communes de l'Agglo.

S'il affecte concrètement la vie des gens parce qu'il détermine notamment les règles d'urbanisme que les permis de construire doivent respecter, ce document dessine aussi le visage du territoire pour les années à venir. Le PLUI façonne notre avenir, depuis les logements jusqu'aux paysages.

À travers lui, la CAB entend :

- conforter l'attractivité du territoire, en particulier aux plans économique, culturel et touristique ;
- prendre soin de l'Homme, notamment en maintenant un niveau d'offre d'équipements et de services couvrant l'ensemble des besoins présents et futurs des habitants ;
- prendre soin de la nature et du vivant, à travers les trames vertes et bleues protectrices de la biodiversité, en campagne et dans les espaces urbanisés, ainsi qu'en préservant les terres agricoles et les espaces naturels ;
- prendre soin de la ville, des communes et de la ruralité, en planifiant un développement équilibré sur toute l'agglomération et en promouvant un modèle d'urbanisme qui protège et valorise le patrimoine architectural et paysager du Beauvaisis
- et conforter la gouvernance en réseau du territoire.

Sur ce dernier point, la taille de l'Agglo – 53 communes occupant une superficie de près de 540 km² – a conduit à proposer un découpage du territoire en 6 secteurs. C'est dans ce cadre que les élus travaillent dès à présent à l'établissement d'un document sectorisé permettant de respecter les identités territoriales locales.

La procédure d'établissement du PLUI est prévue pour durer quatre années, le but étant de pouvoir l'approuver à la fin de l'année 2025.

Pour ce travail d'envergure, la collectivité a prévu de se faire assister de bureaux d'études compétents dans les différents domaines abordés par le PLUI. Bien évidemment, une concertation avec les habitants sera menée pendant tout le temps d'élaboration du PLUI. Une information régulière du public (actualités, documents accessibles, calendrier, modalités de concertation…) sera assurée par le biais du site internet de la CAB et de ce magazine.

Extrait d'un article dans le magazine de l'intercommunalité (novembre 2021)

AMÉNAGEMENT

Le volet habitat du PLUi-HM du Beauvaisis



évrier dernier, les 53 de l'Agglo (ou leurs ntants) se sont réunis nies pour la réunion de ent du volet « habitat » Local d'Urbanisme mmunal valant Habitat et és (PLUi-HM).

Programme Local de l'Habitat), oi ?

e document qui décline les actions à mettre our améliorer l'habitat existant et répondre des habitants. Il décrit aussi les moyens enir.
a propriété, adapter un logement pour le omicile, trouver des solutions pour les aînés, diminuer les factures d'énergie et réaliser une mise aux normes… sont autant de sujets qui préoccupent les habitants du Beauvaisis.

Un PLH, ce n'est pas nouveau en Beauvaisis

Il s'agit en effet de la 3ème génération de PLH. Des habitudes de travail en commun ont déjà été instaurées. La démarche est concertée. Dans le cadre d'entretiens individuels et de groupes de travail, les maires du territoire vont pouvoir exprimer les orientations qu'ils souhaitent donner à leurs communes en matière de développement et de rénovation de l'habitat.

Quel est l'objectif de ce PLH ?

Il s'inscrira dans la continuité des actions déjà engagées, les renforcera si nécessaire et permettra aussi de développer les interventions en direction de la copropriété privée et de l'accession à la propriété.
Son objectif général est de disposer d'une offre de logements diversifiée et équilibrée à l'échelle l'agglomération afin de consolider la démographie l'offre des services dans les 53 communes.

PLUI-PLH… Comment le lien se fera avec le volet urbanisme ?

Il y aura une très forte imbrication des deux docume en particulier sur le volet foncier. Les différen phases de réalisation du PLH (diagnostic, élaborat de stratégies et d'orientations, définition d'un p d'actions, évaluation-suivi) seront toutes corrélée celles du PLUi.

En pratique

Le bureau d'étude ESPACITE assiste l'Agglomérat dans cette démarche d'élaboration du PLH.

L'information sur l'avancement des documents sera régulière, que ce soit dans ces colonnes ou sur le site internet de l'Agglo : www.beauvaisis.fr.

Extrait d'un article dans le magazine de l'intercommunalité (mai 2022)

PLUi-HM du Beauvaisis

Un temps d'échanges ouvert à tous

Le plan local d'urbanisme intercommunal valant habitat et mobilités de l'Agglomération du Beauvaisis (PLUi-HM) est en cours d'élaboration. Son objectif est de construire un **territoire adapté aux besoins et aux activités de ses habitants et aux enjeux environnementaux.** Ce document d'urbanisme qui planifie l'aménagement du territoire couvrira à terme l'ensemble des 53 communes du territoire intercommunal.
Afin de prendre connaissance de la démarche et des premiers travaux menés dans le cadre du diagnostic du territoire, une réunion publique est organisée. Elle aura lieu **jeudi 12 janvier 2023, de 18h à 20h,** au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, 48 rue Desgroux à Beauvais.



Extrait d'un article dans le magazine de l'intercommunalité (janv.2023)



PLUI

Le PADD est finalisé

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Habitat et Mobilités (PLUi-HM) est désormais finalisé. Il a été présenté aux maires de l'Agglo le 21 septembre dernier au château de la Trye à Hermes.

Ce PADD repose sur une ambition à l'horizon 2035 : faire du Beauvaisis un territoire qui tire parti de sa position géographique et de son économie pour affirmer son projet de développement et valoriser la qualité de son cadre de vie.

Pour cela, 3 axes ont été définis :

1 - Un territoire d'emplois et accueillant qui valorise son système économique et son rayonnement

2 - Un territoire qui anticipe les transitions et favorise l'émergence d'une agglomération dynamique face aux mutations démographiques, urbaines, sociétales et environnementales

3 - Un territoire système pour une agglomération organisée comme un « vrai bassin de vie »

© Photo DR

Ces orientations ont été présentées lors de réunions publiques organisées en octobre à Rochy-Condé, Guignecourt, Beauvais, La Neuville-en-Hez, Milly-sur-Thérain et Auneuil.

Vous pouvez découvrir le PADD en vidéo sur le site ***plui.beauvaisis.fr***

Extrait d'un article dans le magazine de l'intercommunalité (novembre 2023)



PLUI-HM

Le travail sur la phase réglementaire se poursuit

Les élus de l'Agglo poursuivent activement leurs travaux sur la partie réglementaire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Habitat et Mobilités (PLUi-HM) du Beauvaisis, aussi bien en ce qui concerne le zonage que les règles affiliées à chacune des zones.

Ces différents sujets complémentaires ont été abordés lors de multiples temps d'échanges : réunions sectorielles, séminaires des maires, bureau communautaire, comité de pilotage avec les personnes publiques associées, permanences communales, groupes de travail d'élus volontaires sur le règlement écrit.

Extrait d'un article dans le magazine de l'intercommunalité (mai 2024)

L'information dans le magazine de l'Agglo : intérêt de la démarche et bilan de cette concertation

L'information sur l'avancement du PLUi-HM via les 26 articles du magazine intercommunal a permis de toucher un large panel de public. Les publications ont été l'occasion de faire un point régulier et de tenir informé la population sur le PLUi-HM, son contenu, la démarche et les moyens de participer ou de s'informer.

Les publications ont également permis à la population de se saisir des outils de concertation (annonce des réunions publiques notamment).

Le format papier* et le format web de "LE MAG BEAUVAISIS" a permis de couvrir le plus largement possible les habitants du Beauvaisis.

* *En terme de chiffrage, 52 500 exemplaires du magazine intercommunal sont imprimés chaque mois.*
50 000 exemplaires sont distribués dans les boîtes aux lettres et 2 500 exemplaires sont mis à disposition dans différents lieux d'accueils (municipaux et communautaires), des commerces, des maisons médicales, l'hôpital de Beauvais, etc.
Sur les 50 000 exemplaires distribués dans les boîtes aux lettres des habitants, 29 300 exemplaires le sont sur Beauvais, et 20 700 exemplaires sur les 52 autres communes du territoire intercommunal.

2.2.3 L'INFORMATION VIA LA LETTRE D'INFORMATION DU PLUI

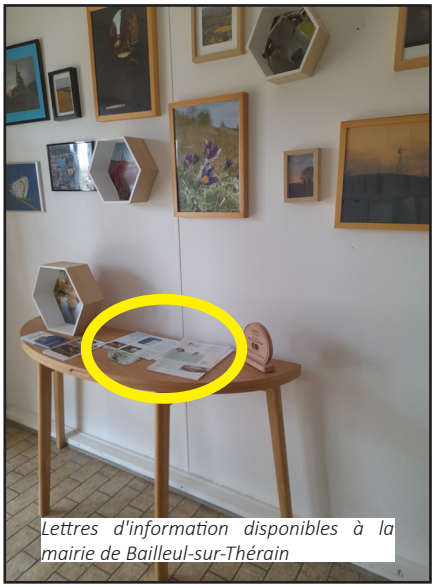
De format de 4 à 8 pages, 27 lettres relatives au PLUi-HM, ont été réalisées tout au long de l'élaboration du PLUi-HM. Très complètes et détaillées, ces lettres d'information portant sur la démarche ont permis de fournir beaucoup de matière aux différentes parties prenantes, et ce à toutes les étapes d'élaboration du projet : aux habitants, aux élus, aux personnes publiques associées.

Publiées en 1000 exemplaires papier, elles ont été remises à tous les conseillers municipaux, mais aussi à la direction départementale des territoires, la Préfecture de l'Oise, le conseil régional des Hauts-de-France, le conseil départemental de l'Oise, la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise, la chambre d'agriculture de l'Oise, la chambre des métiers, le pôle d'équilibre territorial et rural du grand Beauvaisis, ou encore aux 8 communautés de communes riveraines.

Elles étaient mises à disposition en version papier au siège de l'agglomération et dans les 53 mairies. Elles étaient également accessibles et téléchargeables en format numérique sur le site internet dédié au PLUi-HM.

N°	*Date*	*Titre*	*Nombre de pages*
1	03/2022	A vos marques... Prêts, partez !	4
2	04/2022	H pour le volet Habitat	4
3	05/2022	Economie : la parole aux élus	6
4	06/2022	Premier zoom sur le zéro artificialisation nette (ZAN)	4
5	07/2022	Le diagnostic territorial progresse	4
6	08-09/2022	Une première restitution du diagnostic territorial	8
7	10/2022	Portrait de l'agriculture dans le Beauvaisis	4
8	11/2022	PLUi-HM : M pour le volet Mobilités	4
9	12/2022	Panorama des chiffres clés en vue du PADD	4
10	01/2023	L'entrée dans le PADD : le moment de choisir un cap	4
11	02/2023	Des élus sondés et investis : retour sur les cahiers d'intention et début du travail sur le potentiel foncier	6
12	03/2023	L'analyse des potentialités foncières du territoire : zoom sur l'économique et le résidentiel	4
13	04/2023	Imaginer le territoire de l'Agglo du Beauvaisis à l'horizon 2035	4
14	05/2023	Quelle ligne de conduite à tenir pour le futur de l'agglomération du Beauvaisis ?	4
15	06/2023	L'attachement et le rayonnement : les 2 pivots du projet de territoire du Beauvaisis	4
16	07-08-09/2023	A mi-parcours du PLUi-HM, un avenir fécond se prépare	4
17	10/2023	Les portes de l'avenir sont poussées avec la finalisation du PADD	4
18	11/2023	Place à l'action en termes d'habitat et de mobilités !	4
19	12/2023	Lancement de la phase réglementaire : c'est parti !	4

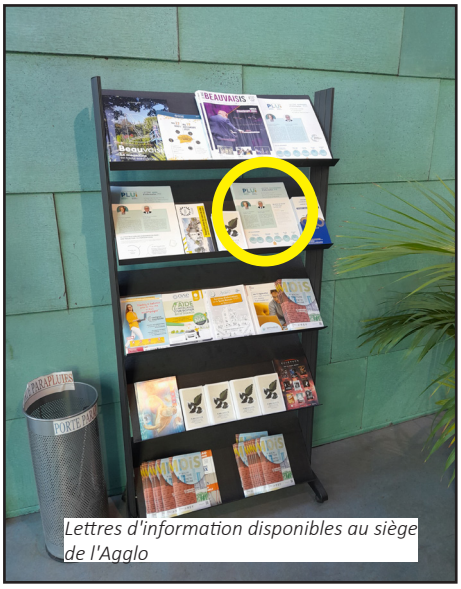
20	01-02/2024	Futures zones à urbaniser : to be or not to be ?	4
21	03/2024	De l'urbanisme de la calculette à l'urbanisme de projet, un défi que nous devons relever	4
22	04/2024	Habitat et mobilités : le feuille de route à 10 ans	4
23	05/2024	La carte et le territoire (du Beauvaisis)	6
24	06/2024	Gardons les yeux sur l'horizon, il devient réalité	4
25	07-08/2024	Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage collectif, et concrétise désormais son PLUi	4
26	09-10/2024	Clap de fin pour le travail des élus	4
27	11/2024	Il suffira d'une étincelle, d'un rien, d'un mois, pour... arrêter le PLUi	4



Lettres d'information disponibles à la mairie de Bailleul-sur-Thérain



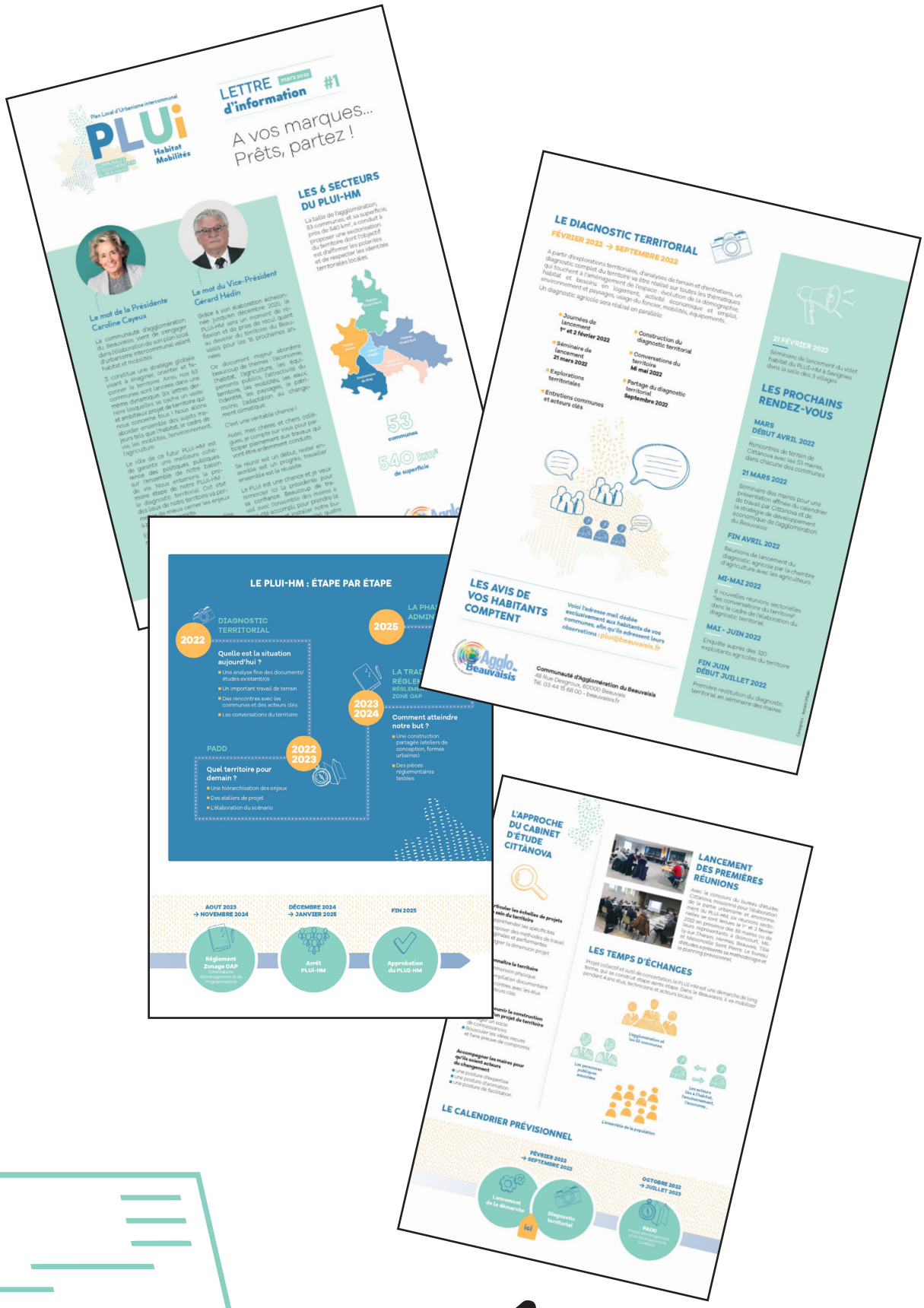
Lettres d'information disponibles au siège de l'Agglo du Beauvaisis



Lettres d'information disponibles au siège de l'Agglo



Lettres d'information disponibles à la mairie de Beauvais et registre



Lettre d'information n°1 - A vos marques... Prêts, partez ! - Mars 2022



Lettre d'information n°12 - L'analyse des potentialités foncière du territoire : zoom sur l'économique et le résidentiel - Mars 2023


Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi
Habitat
Mobilités
LETTRE juillet-août 2024
d'information #25
Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage collectif, et concrétise désormais son PLUi
Le mot de la Présidente Caroline Cayeux
Le mot du Vice-président Gérard Hédin
ÉCHANGES AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES : ET DE 9 !
L'EXPERTISE DES MAIRES SUR LA VERSION 2 DU ZONAGE
EN PARALLÈLE, L'ÉCRITURE DES RÈGLES ASSOCIÉES AU ZONAGE SE PRÉCISE
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
INTÉGRATION DU ZAN ET DU PRINCIPE D'ÉVITEMENT ENVIRONNEMENTAL
6 RÉUNIONS PUBLIQUES POUR S'INFORMER ET ÉCHANGER !
LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS
11 SEPTEMBRE 2024
12 SEPTEMBRE 2024
19 SEPTEMBRE 2024
MI/FIN SEPTEMBRE 2024
16 OCTOBRE 2024
2, 8, 9, 14, 15 ET 16 OCTOBRE 2024
17 OCTOBRE 2024
11 ET 12 JUIN 2024
11 JUIN 2024
12, 19 ET 20 JUIN 2024
19 JUIN 2024
DÉBUT JUILLET 2024
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
48 Rue Desgroux, 60000 Beauvais
Tél. 03 44 15 68 00 - beauvaisis.fr
plui@beauvaisis.fr

L'information via la lettre d'information du PLUi : intérêt de la démarche et bilan de cette concertation

Les lettres d'information uniquement dédiées au PLUi-HM ont constitué un moyen, pour le public, de s'informer en détail et de manière approfondie sur la démarche d'élaboration du document.

Le nombre important de lettres et leurs régularité ont permis proposer une information fine des différentes étapes de travail (présentation des réunions avec les élus et des modalités de travail notamment). Ces lettres visaient ainsi notamment à répondre à des interrogations formulées par les habitants lors des réunions publiques sur la manière dont le PLUi était élaboré et sur la façon dont les communes étaient intégrées à la démarche.

Les publications ont également permis à la population de se saisir des outils de concertation (annonce des réunions publiques par exemple).

Le format papier et le format web ont permis de couvrir le plus largement possible la connaissance des habitants du Beauvaisis. La diffusion papier des lettres d'information à chaque conseiller municipal de chaque commune membre a également constitué un moyen de multiplier la diffusion de l'information, en s'appuyant sur le relais que constituent les élus locaux.

Dans le cadre du respect de la délibération définissant les modalités de concertation, des réunions publiques ont été mises en oeuvre afin de permettre à l'ensemble de la population d'exprimer ses remarques/ observations sur le projet et de prendre connaissance de l'avancement du dossier et des pièces dont il est composé. En tout, **21 réunions publiques ont été organisées alors que 15 réunions minimum seulement étaient fixées dans la délibération de prescription du PLUi-HM.**

Les réunions publiques ont fait l'objet d'annonce (communiqués de presse, affiches, communication sur les réseaux sociaux et le site internet de la communauté d'agglomération, etc.). Les supports de présentation ainsi que les compte-rendus de chaque réunion ont été mis à disposition du public sur le site dédié au PLUi.

Les réunions publiques ont suscité des questions/débats sur les différentes thématiques du PLUi-HM et ont également été l'occasion de répondre à des questions sur la procédure et sur la concertation.

	Date	*Lieu*	*Objet*
1	12/01/2023	Siège de l'agglomération	Explication sur la démarche et premiers éléments de diagnostic
2	10/10/2023	Salle multifonctionnelle de Rochy-Condé	Projet d'aménagement et de développement durables
3	11/10/2023	Salle des fêtes de Guignecourt	Projet d'aménagement et de développement durables
4	12/10/2023	Siège de l'agglomération	Projet d'aménagement et de développement durables
5	17/10/2023	Salle des fêtes de La Neuville-en-Hez	Projet d'aménagement et de développement durables
6	18/10/2023	Petite salle des fêtes de Milly-sur-Thérain	Projet d'aménagement et de développement durables
7	19/10/2023	Salle socio-culturelle d'Auneuil	Projet d'aménagement et de développement durables
8	9/04/2024	Ampithéâtre de l'espace Pré-Martinet à Beauvais	Volet mobilités
9	10/04/2024	Salle du Conseil municipal à Saint-Martin-le-Noeud	Volet mobilités
10	15/04/2024	Salle polyvalente Robert Gourdain à Bresles	Volet mobilités
11	16/04/2024	Salle polyvalente à Allonne	Volet mobilités
12	17/04/2024	Salle polyvalente à Luchy	Volet mobilités
13	18/04/2024	Mairie de Saint-Paul	Volet mobilités
14	25/04/2024	Siège de l'agglomération	Volet habitat
15	11/06/2024	Auditorium de l'espace Galilée à Beauvais	Présentation des outils réglementaires et zoom sur les mobilités
16	2/10/2024	Salle des fêtes à Francastel	Intégration du ZAN et du principe d'évitement environnemental
17	8/10/2024	Salle des 3 villages à Savignies	Intégration du ZAN et du principe d'évitement environnemental
18	9/10/2024	Salle des fêtes à Auteuil	Intégration du ZAN et du principe d'évitement environnemental
19	14/10/2024	Salle polyvalente de Rochy-Condé	Intégration du ZAN et du principe d'évitement environnemental
20	15/10/2024	Salle des fêtes à Bonlier	Intégration du ZAN et du principe d'évitement environnemental
21	16/10/2024	Siège de l'agglomération	Intégration du ZAN et du principe d'évitement environnemental

Les comptes-rendus ci-après présentés reprennent les éléments abordés lors des 21 réunions publiques.

Réunion publique n°1 - 12 janvier 2023 - Explications sur la démarche et premiers éléments de diagnostic

Une vingtaine de personnes était présente lors de cette première réunion publique qui avait pour objectif de présenter la démarche d'élaboration du PLUi-HM, la synthèse des éléments de diagnostic et la suite du travail (PADD).
Dans un premier temps, la parole était aux différents cabinets d'études : Cittànova (volet urbanisme), Espacité (volet Habitat) et Transitec (volet mobilités).

Synthèse des échanges et prise en compte dans le projet de PLUi-HM pour l'arrêt
Après cette présentation, un temps d'échanges a eu lieu. Les thèmes du tourisme, des mobilités et des énergies ont été évoqués.

> Le tourisme
Une interrogation a été formulée concernant la thématique du tourisme, qui semble absente du diagnostic présenté alors que ce sujet constitue une véritable opportunité pour le territoire du Beauvaisis, notamment du fait de sa proximité avec la région parisienne et du changement climatique.
Il a été rappelé que la présentation du diagnostic faite en réunion publique ne constituait qu'une synthèse de l'analyse. Le tourisme (et les loisirs) ont été étudiés dans la version "longue" du diagnostic.
Par ailleurs, dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), élaboré après cette première réunion publique, l'orientation 3 de l'axe 1 vise à "assurer l'accueil de nouveaux habitants et à dynamiser l'image du Beauvaisis", notamment en faisant du Beauvaisis une destination attractive pour les futurs ménages, les habitants voisins et ceux plus lointains, fondée sur la carte "nature" et les pépites architecturales et culturelles du territoire. Le tourisme revêt par ailleurs une dimension transversale ; il se retrouve également dans les orientations des élus en matière d'économie (permettre le développement d'activités touristiques), d'agriculture (autoriser la diversification agricole, notamment liée au tourisme) ou encore de mobilités (favoriser les aménagements pour les modes doux).

> Les mobilités
Concernant les mobilités, il a été souligné les difficultés de circulation à Beauvais, d'accès aux transports en commun et aux réseaux modes doux.
Il a été répondu que le choix fait par la communauté d'agglomération d'intégrer un volet M (mobilités) au PLUi permet précisément d'intégrer les enjeux spécifiques aux déplacements au sein du territoire.
Ce volet M se traduit par un diagnostic spécifique (évoqué lors de la réunion publique), des objectifs renforcés dans le PADD et un document particulier : le programme d'orientations et d'actions (POA) mobilités, tous deux réalisés après cette première réunion publique de janvier 2023. En outre, l'élaboration des outils réglementaires (zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation) a été l'occasion pour les élus de définir des règles de stationnement ou encore des emplacements réservés pour l'élargissement de voiries, l'aménagement de liaisons douces, la continuité des chemins de tours de bourg, etc.

> Les énergies
Une interrogation a été formulée sur l'absence d'éléments concernant le sujet des énergies dans la présentation faite.
Il a été précisé que, tout comme sur le tourisme, la question de l'énergie a été étudiée dans le cadre du diagnostic mais le format "synthétique" présenté en réunion publique ne permettait pas de le mettre en lumière. Il a également été précisé que le PLUi ne constitue pas le seul outil de mise en œuvre d'une politique énergique : la communauté d'agglomération s'est ainsi dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Enfin, des contraintes s'imposent au territoire telles que les servitudes liées à l'aéroport de Beauvais-Tillé qui viennent cadrer le développement éolien.
Postérieurement à la réunion publique, l'élaboration du PADD a donné lieu à une prise en compte spécifique sur le sujet des énergies. Les élus ont inscrit leur volonté d'accompagner le déploiement des énergies renouvelable en tenant compte cependant de la "compatibilité des projets avec la fonctionnalité des espaces agricoles, les enjeux environnementaux et les enjeux paysagers du Beauvaisis."



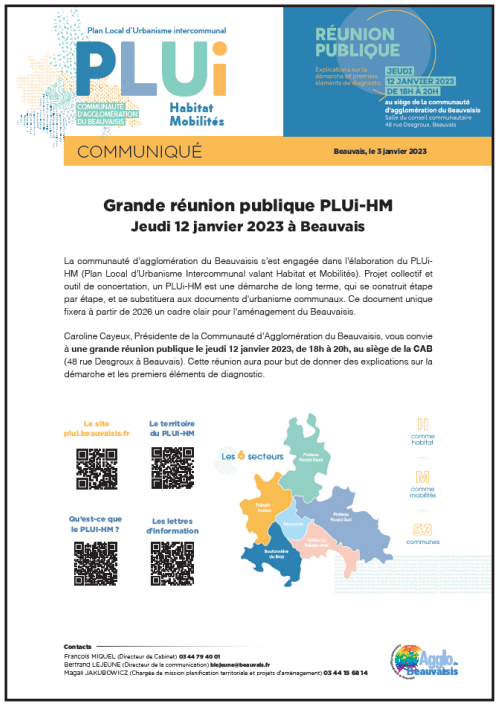
Réunion publique - 12/01/2023



Réunion publique - 12/01/2023



Affiche de la réunion publique



Communiqué de la réunion publique



Panneau d'affichage - Mairie de Beauvais



Twitter de la commune de Beauvais (09/01/2023)

Réunions publiques n°2 à n°7 - Du 10 au 12 octobre et du 17 au 19 octobre 2023 - Explications sur la démarche et présentation des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Ces réunions publiques avait pour objectif de rappeler la démarche d'élaboration du PLUi-HM et la synthèse du diagnostic et, surtout, de présenter les orientations générales du PADD.

Près de 170 personnes au total sont venues.

Le document PADD a été expliqué et le contenu des axes retenus par les élus a été présenté par Cittànova. **Une vidéo explicative a également été diffusée. Ce format de média a été choisi par le Beauvaisis dans l'objectif de multiplier les supports explicatifs sur le PLUi-HM et de le rendre accessible au plus grand nombre.**

Synthèse des échanges et prise en compte dans le projet de PLUi-HM pour l'arrêt
Après cette présentation, des temps d'échanges ont eu lieu lors de chaque réunion. Sont retracées ici les questions/réponses principalement évoquées ainsi que leur prise en compte dans le projet de PLUi-HM.

> La constructibilité des terrains / l'urbanisation / la consommation des terres agricoles et naturelles
Les questions étaient nombreuses sur l'urbanisation et la constructibilité des terrains et sur la possibilité de continuer le développement du territoire dans un contexte de modération de la consommation des espaces agricoles et naturels.
Il a été rappelé que le PLUi-HM doit définir une gestion économe du foncier afin de répondre au cadre législatif et plus particulièrement à la loi Climat et Résilience. La loi propose d'intervenir en priorité sur les espaces d'ores et déjà consommés et n'ayant pas de vocation agricole ou naturelle (les friches, les dents creuses, les bâtiments vacants, etc.) avant de consommer des espaces naturels, agricoles ou forestiers pour le développement de l'urbanisation.
Les choix envisagés par les élus, dans le cadre de la loi, ont été présentés aux habitants : prioriser l'optimisation des tissus déjà bâtis pour le foncier et permettre le développement de l'urbanisation pour les projets économiques (afin d'assurer l'attractivité du territoire) et les équipements. Il a aussi été rappelé qu'un certain nombre de projets ont été intégrés dans la réflexion des élus dans la mesure où ils ont été lancés avant l'élaboration du PLUi (c'est le cas par exemple de la future zone d'activités économiques Novaparc).
Les habitants ont néanmoins pu faire leur demande de terrains constructibles dans les registres de concertation, par mail ou courrier postal. Chaque demande a été étudiée au vu de la législation en vigueur et des grandes orientations retenues dans le PADD (modération de la consommation d'espace, préservation de la fonctionnalité agricoles, protection des sites à enjeux environnementaux, etc.).

> L'aéroport de Beauvais-Tillé
Plusieurs participants ont manifesté de l'inquiétude et du mécontentement concernant l'augmentation du trafic aérien et des nuisances associées (en termes de bruit mais également de stationnement via l'augmentation de parkings privés dans les communes proches de l'aéroport).
Il a été rappelé que le PLUi-HM ne permet pas d'encadrer le trafic aérien ni d'agir sur les trajectoires des avions ; il est un outil de planification qui régule les droits et les façons de construire mais qui n'agit pas sur le fonctionnement de l'aéroport. Les élus ont cependant conscience des nuisances subit par certains habitants et il a été rappelé l'existence de documents spécifiques à l'aéroport : le plan d'exposition au bruit et le plan de gêne sonore (indépendants du PLUi-HM).
Lors de l'élaboration des outils règlementaires, postérieurement à la série de réunions publiques sur le PADD, il a été retenu par les élus d'intégrer, dans le projet de PLUi-HM, une disposition spécifique visant à contraindre la réalisation de nouveaux parkings privés liés à l'aéroport.

> Les activités économiques

Des interrogations ont été formulées sur les activités économiques que les élus cherchaient à développer sur le territoire du Beauvaisis. Quels équilibres sont envisagés entre industrie, tertiaire, logistique ? Où se feront les nouveaux sites d'activités ?

Le PADD fixe une ambition forte : celle de maintenir le taux d'emplois élevé sur le territoire. Il s'agit d'un point d'attractivité majeure du territoire, que les élus veulent impérativement maintenir. Le PLUi-HM ne peut pas tout en matière d'accueil d'activités mais il est prévu de limiter le développement d'activités logistiques, fortement consommatrices d'espaces agricoles et naturels.

Concernant la localisation des activités économiques, les nouvelles implantations ne se feront pas que dans la ville de Beauvais mais devront être cohérentes avec l'armature territoriale du Beauvaisis : une ville-centre, des pôles et des communes rurales. Il ne s'agit cependant pas d'empêcher l'évolution de la petite activité artisanale qui peut exister dans certains villages du territoire.

Ces orientations retenues par les élus et présentées lors des réunions publiques, ont été ensuite déclinées dans les outils réglementaires : définition de zonages à vocation économique, élaboration d'un règlement adapté à ces zones, etc.

> La production de logements

Des questions ont été formulées sur l'objectif de réalisation de nouveaux logements et sur la localisation de ces nouveaux logements.

Il a été expliqué qu'une grande partie des nouveaux logements à construire dans le Beauvaisis allait permettre d'abord le maintien de la population existante (plus que l'accueil de nouveaux habitants) : un logement est en effet occupé par de moins en moins de personnes, en lien avec le vieillissement de la population et la hausse des séparations des couples. Le rythme projeté de construire environ 400 logements/an ne traduit ainsi pas une volonté de croissance démographique démesurée mais a été calculé sur la base des évolutions démographiques passées et de projection d'accueil de nouveaux habitants réalistes.

Tout comme les activités économiques, la répartition de ces nouveaux logements est prévue, dans le projet de PLUi-HM en cohérence avec l'armature du territoire (le PADD présenté en réunions publiques a été décliné dans les outils règlementaires) : entre Beauvais, les pôles et les communes rurales. A noter, par ailleurs, que l'accueil de nouveaux habitants peut aussi se réaliser via la vente de maisons existantes ou le changement de destinations d'anciens bâtiments agricoles.

> La mobilité

Des questions ont été formulées sur le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle et sur les nuisances liées à la circulation automobile et des camions dans certaines communes de l'agglomération.

Le PADD comprend des orientations spécifiques à la mobilité au sein du territoire sur le développement des modes doux (piétons et vélos) ou encore le développement du covoiturage.

Ces orientations ont été déclinées dans les outils réglementaires contenus dans le projet de PLUi-HM (élaborés après les réunions publiques sur le PADD) : stationnement imposé dans le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation, emplacements réservés pour l'élargissement de voirie, la création de parkings ou encore l'aménagement de chemins, etc.

En parallèle de l'élaboration du PLUi, une étude sur la circulation des poids lourds va être lancée par la communauté d'agglomération pour identifier des solutions permettant de résoudre les problèmes de circulation mais aussi de stationnement et d'accueil des poids lourds dans les communes les plus concernées.

> Les énergies renouvelables

La population s'est interrogée sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire : panneaux photovoltaïques, éolien, méthanisation.

Il a été rappelé que le PLUi ne pouvait pas interdire le développement d'énergies renouvelables de façon systématique sur le territoire, au risque de ne pas être compatible avec les politiques nationales de réduction des énergies fossiles et d'être en contradiction avec les orientations du récent PCAET.

Le PADD prévoit un développement adapté des énergies renouvelables, en tenant compte des enjeux paysagers, agricoles et environnementaux du Beauvaisis.



Réunion publique à Rochy-Condé - 10/10/2023



Réunion publique à La Neuville-en-Hez - 17/10/2023



Réunion publique à Guignecourt - 11/10/2023



Réunion publique à Auneuil - 19/10/2023



Affichage à la mairie de Hermes



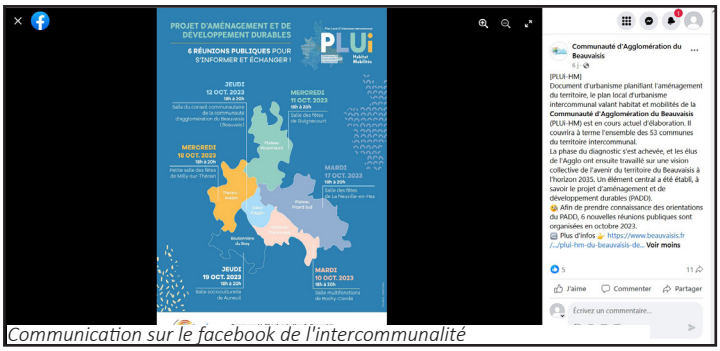
Réunion publique à Beauvais - 12/10/2023



Réunion publique à Milly-sur-Thérain - 18/10/2023



Communication sur le site internet d'Haudivillers



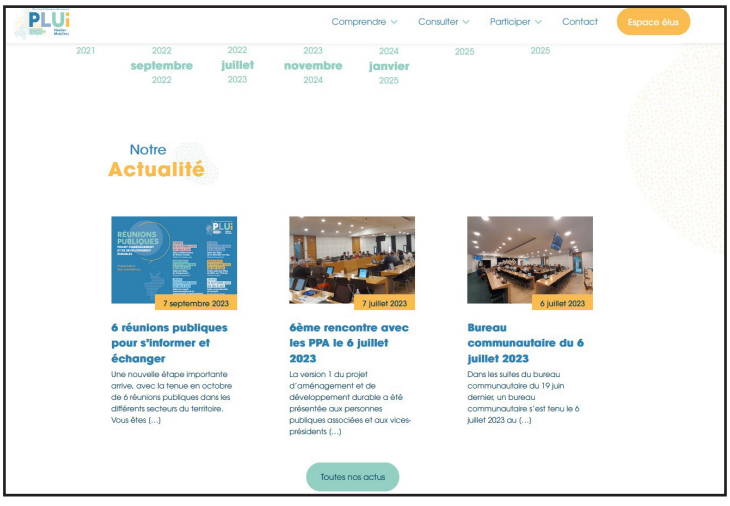
Communication sur le facebook de l'intercommunalité



Affichage au siège de l'intercommunalité



Post Facebook



Communication sur le site dédié au PLUi-HM (11/09/23)



Site internet de l'Agglo (6/10/23)

Réunions publiques n°8 à n°14 - Du 09 au 10 avril, du 15 au 18 avril et le 25 avril 2024 -Réunions spécifiques sur les volets Mobilités et Habitat

Avec près de 70 personnes présentes, les réunions publiques du 9-10 avril et du 15 au 18 avril étaient relatives au volet Mobilités du PLUi-HM. Une présentation par le bureau d'études Transitec a permis d'illustrer la prise en compte de la thématique mobilités dans le PLUi via le diagnostic, le PADD et un document spécifique, le programme d'orientations et d'actions.

La réunion publique du 25 avril, avec près d'une vingtaine de personnes, était relative au volet Habitat du PLUi-HM. Une présentation par le bureau d'études Espacité a permis d'illustrer la prise en compte de la thématique mobilités dans le PLUi via le diagnostic, le PADD et un document spécifique, le programme d'orientations et d'actions.

Réunions publiques sur le volet mobilité

Synthèse des échanges et prise en compte dans le projet de PLUi-HM pour l'arrêt

Après la présentation de Transitec, des temps d'échanges ont eu lieu lors de chaque réunion. Sont retracées ici les questions/réponses principalement évoquées ainsi que leur prise en compte dans le projet de PLUi-HM.

> La pratique du vélo

Plusieurs questions ont été posées sur le développement des itinéraires cyclables et/ou l'aménagement de voies aujourd'hui automobiles pour favoriser l'usage du vélo. Le public s'est également interrogé sur le manque de continuité actuel de la Trans'Oise, pourtant très appréciée.

Les réunions spécifiques au volet Mobilités ont été l'occasion de présenter, en parallèle de l'élaboration du PLUi-HM, l'établissement en cours du Schéma directeur cyclable à l'échelle de l'agglomération, permettant d'identifier les liaisons à conforter et à créer. La Trans'Oise, dont la continuité totale est évidemment souhaitée par les élus (des acquisitions foncières sont en cours par la ville de Beauvais sur ce sujet), constituera la colonne vertébrale pour le réseau cyclables du Beauvaisis. L'enjeu est aujourd'hui d'encourager la pratique du vélo pour d'autres déplacements que ceux liés aux loisirs.

Il est aussi rappelé que le développement du réseau cyclable se fait en lien avec le Conseil départemental de l'Oise qui gère les routes départementales.

> Les mobilités et les activités économiques

Plusieurs observations ont été formulées concernant le lien entre les mobilités et l'économie : la question de la circulation et du stationnement des poids lourds et l'accès aux zones d'emplois par les modes doux, spécialement par le vélo.

Le PADD et le POA mobilités comprennent des orientations sur ces questions. La déclinaison réglementaire proposée dans le projet de PLUi-HM intègre également des outils visant le développement des modes doux (via l'instauration d'emplacements réservés notamment).

En parallèle de l'élaboration du PLUi, une étude sur la circulation des poids lourds va être lancée par la communauté d'agglomération pour identifier des solutions permettant de résoudre les problèmes de circulation mais aussi de stationnement et d'accueil des poids lourds dans les communes les plus concernées.

Réunion publique sur le volet habitat

Synthèse des échanges et prise en compte dans le projet de PLUi-HM pour l'arrêt

Après la présentation d'Espacité, un temps d'échanges a eu lieu. Sont retracées ici les questions/réponses principalement évoquées ainsi que leur prise en compte dans le projet de PLUi-HM.

> L'articulation du volet H avec les autres thématiques du PLUi, notamment l'économie

Le choix fait par la communauté d'agglomération d'une démarche intégrant le volet U (urbanisme), H (habitat)

et M (mobilités) au sein d'un document unique, le PLUi-HM permet de garantir la cohérence des différentes politiques. Concernant spécifiquement le lien entre l'économie et l'habitat, le besoin en logements pour de nouveaux habitants a précisément été estimé en partant de l'ambition des élus d'accueillir de nouvelles activités économiques (et donc de nouveaux emplois). Les objectifs du développement des opérations d'habitat tiennent compte des objectifs de développement économique et d'emploi donc, mais également des mobilités. C'est pourquoi le travail s'est fait par types de communes (la ville-centre de Beauvais, les communes pôles intermédiaires et de proximité, et les communes rurales) C'est cette armature urbaine qui permet de répartir équitablement les objectifs sur le territoire.

> L'encadrement de la division des logements

Les participants se sont interrogés sur l'outil permettant de limiter les divisions de logements que la communauté d'agglomération souhaite mettre en place.

Il a été expliqué que cet outil n'interdisait pas la division de logements mais permettant de mieux l'encadrer et d'éviter, en cela, des divisions excessives. L'instauration d'un permis de diviser est indépendante du PLUi-HM.



Affichage des réunions publiques



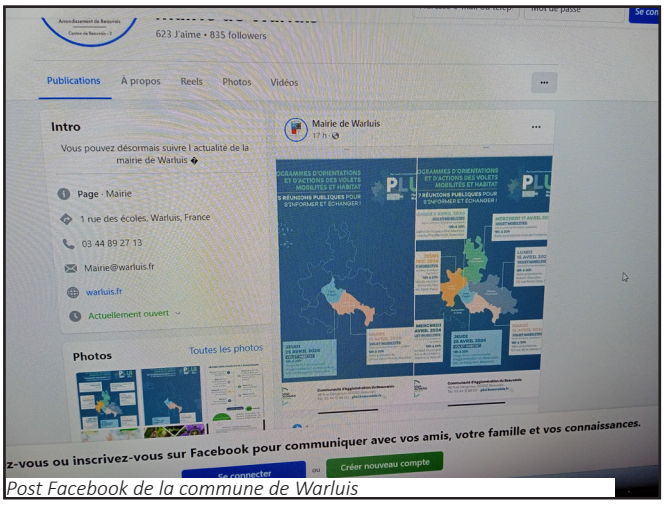
Affichage à Allonne - 3 avril 2024



Flyers des réunions publiques



Affichage au siège de l'Agglo (14/03/2024)



Post Facebook de la commune de Warluis



Site internet de la commune de Rainvillers - 13/03/2024



Réunion publique à Allonne (16/04/2024)



Réunion publique à Beauvais (09/04/2024)



Réunion publique à Beauvais (25/04/2024)



Avec près d'une quinzaine de personnes présentes, la réunion publique avait pour objectif de rappeler la démarche d'élaboration du PLUi-HM, de présenter les grands principes à intégrer dans les pièces réglementaires, d'exposer le contenu des pièces réglementaires et d'informer sur la suite du travail (finalisation des pièces en vue de l'arrêt). Un zoom sur la thématique des mobilités a également été réalisé, dans le prolongement des réunions publiques spécifiques réalisées sur le sujet.

Synthèse des échanges et prise en compte dans le projet de PLUi-HM pour l'arrêt

Après la présentation de Cittànova et de Transitec, un temps d'échanges a eu lieu. Sont retracées ici les questions/réponses principalement évoquées ainsi que leur prise en compte dans le projet de PLUi-HM.

> La gouvernance et l'association des communes

Une interrogation a été formulée sur l'association des communes au projet de PLUi.

Il a été précisé que les communes sont associées et consultées tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi-HM et que c'est avec elles que se construisent les différentes pièces du document. Une fois le PLUi-HM arrêté en conseil communautaire, les communes seront de nouveau consultées, tout comme les Personnes Publiques Associées et émettront un avis sur le projet.

Les lettres du PLUi permettent notamment de prendre conscience des nombreuses réunions qui ont été organisées avec les élus des communes, à l'agglomération ou dans les secteurs géographiques, mais aussi en commune.

> L'évolution des zones constructibles entre les documents d'urbanisme communaux et le PLUi-HM

Des questions ont été posées sur le maintien des droits à construire des terrains aujourd'hui classés en zone urbaine ou à urbaniser dans les documents d'urbanisme communaux. Une interrogation a aussi été formulée sur la prise en compte des certificats d'urbanisme délivrés.

Il a été expliqué que les droits à construire n'étaient pas "immuables" et que l'élaboration du PLUi-HM prenait place dans un contexte spécifique : celui de la modération de la consommation de l'espace, dans le cadre de la loi Climat et Résilience, qui porte l'objectif du ZAN (zéro artificialisation nette).

Concernant les certificats d'urbanisme, il a été rappelé qu'ils constituaient des documents d'information et non des autorisations d'urbanisme, qui elles, ont été regardées attentivement lors de l'élaboration des pièces réglementaires.

> Le tourisme

Un participant s'est interrogé sur l'intégration du développement touristique du territoire dans le PLUi-HM.

Le tourisme est un sujet parmi tant d'autres que le document intègre mais le PLUi-HM ne constitue un schéma directeur touristique. Des orientations sont néanmoins précisées dans le PADD et des outils réglementaires viennent contribuer à améliorer le tourisme et les loisirs sur le territoire : définition de secteurs spécifiques ou encore d'emplacements réservés pour l'aménagement d'espaces de loisirs ou de liaisons douces.

> L'accueil et la sédentarisation des gens du voyage

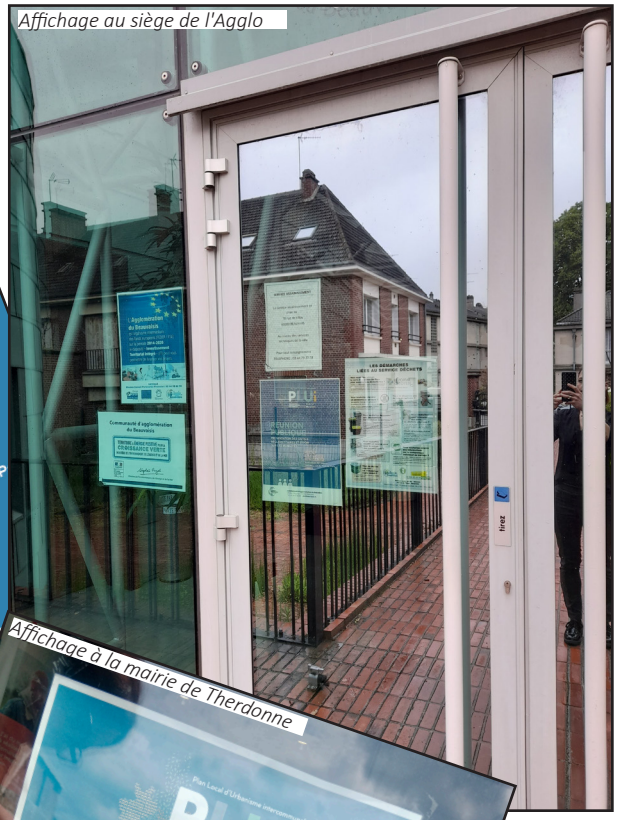
Une interrogation a été formulée sur la manière de prendre en compte du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Le PLUi-HM doit prendre en compte ce Schéma, défini à l'échelle départemental, et imposant, selon les territoires, des obligations en matière d'accueil et d'offre de sédentarisation pour les gens du voyage.

Les outils réglementaires du projet de PLUi-HM intègre cette question en prévoyant notamment des zones spécifiques pour l'accueil et la sédentarisation des gens du voyage.



Affiche de la réunion publique


Affichage au siège de l'Agglo



Affichage à la mairie de Le Mont-Saint-Adrien



Affichage à la mairie de Therdonne



Réunion publique - 11/06/2024



Réunion publique - 11/06/2024



Site internet de La Fay-Saint-Quentin



Site internet de l'Agglo

Avec près de 80 personnes présentes au total, les réunions publiques avaient pour objectif d'expliquer les grands principes qui ont guidé les élus dans l'élaboration du document et qui ont "cadré" leurs choix : le ZAN et l'évitement environnemental.

Synthèse des échanges et prise en compte dans le projet de PLUi-HM pour l'arrêt

Après cette présentation par Cittànova, des temps d'échanges ont eu lieu lors de chaque réunion. Sont retracées ici les questions/réponses principalement évoquées ainsi que leur prise en compte dans le projet de PLUi-HM.

> Le calcul de la modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels

Plusieurs interrogations ont été formulées par les participants concernant la façon de comptabiliser les projets entraînant de la consommation d'espace. Des besoins de précision sur les "coups partis", les éventuels grands projets, la répartition des hectares entre communes ont été demandés.

Il a été présenté lors des réunions le chiffre de consommation d'espaces maximum future (et sa justification) et les différents "postes" de consommation d'espaces : les secteurs en extension, les coups partis, les grandes dents creuses, etc. La notion de coups partis a été explicitée : il s'agit des projets réalisés depuis l'approbation de la loi Climat et Résilience ou de ceux lancés après la loi mais qui seront réalisés avant l'approbation du PLUi-HM.

Concernant les éventuels grands projets portés par la communauté d'agglomération, celui de la ZAC Novaparc est présenté : il s'agit du développement d'une nouvelle zone d'activités économiques entre Beauvais et Tillé. Le projet faisant l'objet d'une ZAC (zone d'aménagement concerté) dont les travaux ont commencé avant la promulgation de la loi Climat et Résilience, il n'est pas compté dans le calcul de la consommation d'espace (comme prévu par une circulaire ministérielle de janvier 2024).

Concernant la répartition des hectares en consommation d'espaces par commune, il a été rappelé les principes clefs du travail réalisé avec les élus communaux : le respect de la loi Climat et Résilience, le respect du principe d'évitement environnemental, le respect des orientations du PADD (et notamment l'axe 1 sur le développement économique), la justification des projets et l'équilibre entre les communes, y compris les communes rurales.

> La gouvernance et l'association des communes

Le public s'est interrogé sur la façon dont les élus ont travaillé à l'élaboration du PLUi-HM, sur le vote final (Conseils Municipaux ? Conseil Communautaire ?) et sur l'association des élus locaux à la démarche.

Il a été rappelé l'ampleur du travail réalisé avec les élus des communes. Le PLUi-HM est un document intercommunal mais qui se construit avec les élus des communes. Le vote approuvant le document est réalisé au sein du Conseil Communautaire.

> La concertation préalable et l'enquête publique

Plusieurs remarques ont été en lien avec la concertation préalable et l'enquête publique.

Il a été précisé que d'ici l'arrêt du projet en fin d'année, toutes les observations pouvaient être formulées dans les registres de concertation, via l'adresse mail dédiée ou par courrier postal. L'enquête publique se déroulera ensuite en 2025 et c'est à ce moment là que les habitants auront accès à l'ensemble du dossier de PLUi-HM arrêté en Conseil Communautaire. Jusque là, les documents mis en ligne sur le site internet demeurent des documents de travail.

L'information sur l'enquête publique sera largement diffusée : dates précises, modalités pratiques, moyens de faire ses remarques, etc.

> Le changement de destination des anciens bâtiments agricoles

Des interrogations ont été émises sur le devenir de certains bâtiments agricoles n'ayant plus de fonction. Il a été rappelé les possibilités offertes par le Code de l'urbanisme et le choix retenus par les élus : des bâtiments agricoles ou anciennement agricoles ont été identifiés sur le plan de zonage comme pouvant potentiellement changer de destination. Des oublis sont possibles et il sera intéressant de les pointer, le cas échéant, lors de l'enquête publique.



Affichage au siège de l'Agglo



Information sur panneau de publicité à Beauvais



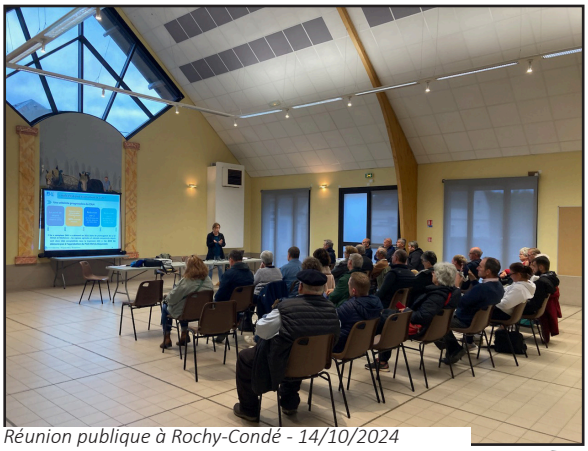
Affiche sur les bus de l'Agglo - 03/10/2024



Réunion publique à Savignies - 08/10/2024



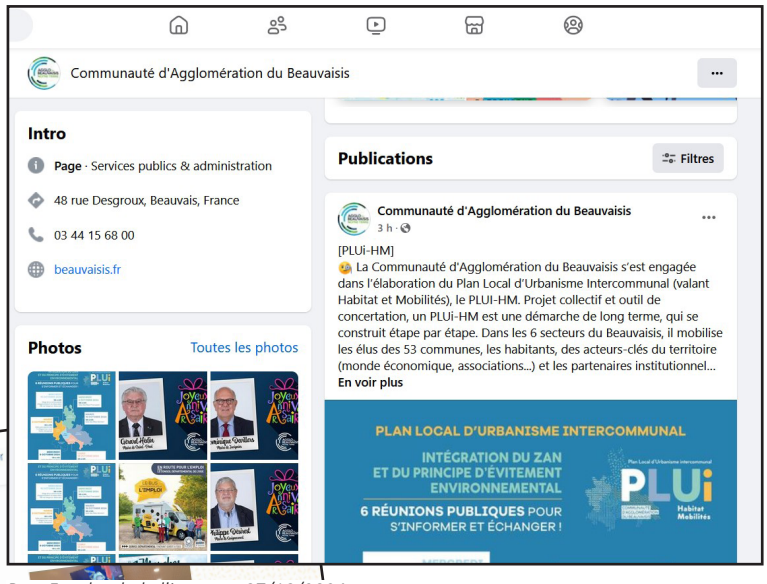
Affichage lors de la foire des expositions 12/09/2024



Réunion publique à Rochy-Condé - 14/10/2024



Réunion publique à Bonlier - 15/10/2024



Post Facebook de l'interco - 07/10/2024



Extrait du site dédié au PLUi-HM - 30/09/2024



Affiche des réunions publiques

Les réunions publiques : intérêt de la démarche et bilan de cette concertation

Les réunions publiques ont permis de créer de véritables temps de débats et d'échanges avec le public. Les habitants ont pu être informés des étapes et des décisions prises par les élus pour l'élaboration du document, mais également réagir et donner leur avis directement.

Cet outil a été essentiel pour favoriser l'implication de la population dans le projet tout en levant des enjeux et des informations relatives au vécu du territoire.

Cette concertation, ayant mobilisé plus de 350 personnes, a permis à la population de prendre connaissance du PLUi-HM et d'encourager à prendre connaissance des documents mis à disposition ; elle a également favoriser l'expression de questions et de doléances avant la phase d'enquête publique.

2.2.5 LES REGISTRES DE CONCERTATION ET LES COURRIERS/COURRIELS

Dès le début de la procédure, les communes membres et la communauté d'agglomération ont mis à disposition de la population des registres de concertation, une adresse mail (plui@beauvaisis.fr) et une adresse postale (48, rue Desgroux, 60005 Beauvais cedex), permettant aux habitants et autres acteurs du territoire de formuler leurs remarques, avis ou demandes.

Dès qu'une observation était formulée, les communes, par leurs élus, en faisait part à la communauté d'agglomération pour une analyse et une réponse appropriée.

Les maires ont toujours été la clé de voûte de toutes les réponses apportées au fil de l'eau.

Au total, **45 observations ont été réceptionnées via les différents canaux.**

La majorité des demandes (80%) est relative au zonage : maintien de zone constructible ou encore modification pour un passage d'un zonage A (agricole) ou N (naturel), vers un zonage U (urbain) ou AU (à urbaniser).

Les réponses formulées par la communauté d'agglomération ont été transmises aux demandeurs par voie postale ou par courriel. Les maires concernés étaient destinataires d'une copie.

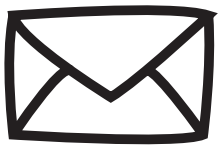
Les réponses apportées aux remarques se sont également traduites par des rencontres de terrain toujours en association avec les élus municipaux.

L'orientation actuelle de toutes les dernières lois et politiques publiques en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire a été rappelée dans la plupart des cas ; à savoir, tendre vers le zéro artificialisation nette (ZAN). La prévalence de cette règle repose sur la limitation de l'extension des zones urbaines, en vue de préserver les zones naturelles, agricoles et forestières.



Plus en détail, 11 observations ont été enregistrées dans les registres, dont :

> 6 à Auneuil
> 2 à Verderel-Les-Sauqueuse
> 1 à Berneuil-en-Bray
> 1 à Le Saulchoy
> 1 à Troissereux



34 observations ont été envoyées sur la boîte mail ou par courrier postal dont :

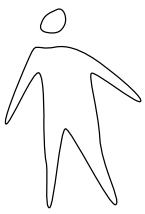
> 25 demandes en lien avec le zonage
> 3 demandes sur les énergies renouvelables
> 2 demandes sur l'environnement
> 2 demandes relatives aux mobilités
> 2 demandes sur la communication

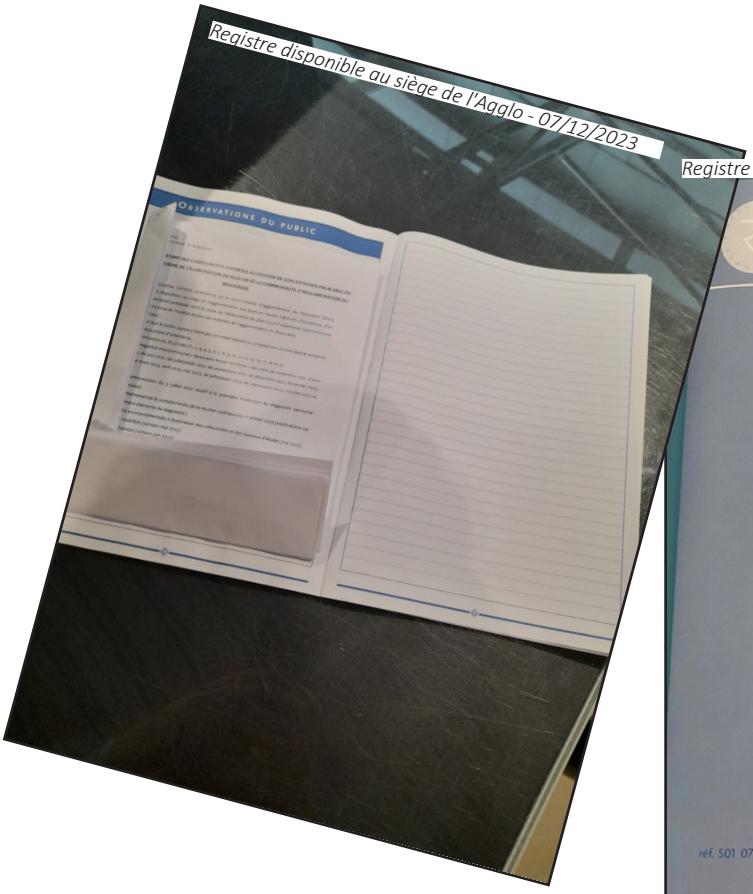
Les observations portaient principalement sur la ville de Beauvais (9), l'intercommunalité (4), les communes de Troissereux (4) et du Mont saint-Adrien (2).

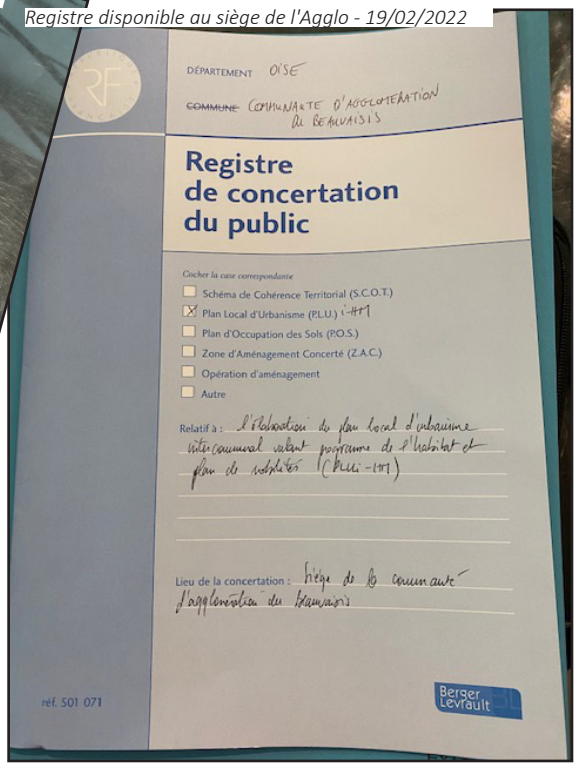
15 autres observations ont été enregistrées, sur chacune des communes suivantes : Auchy-la-Montagne, Auneuil, Bailleul-sur-Thérain, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Crèvecoeur-le-Grand, Fouquenies, Goincourt, Laversines, Luchy, Milly-sur-Thérain, Saint-Léger en Bray, Saint-Martin le Noeud, Rochy-Condé et Warluis.

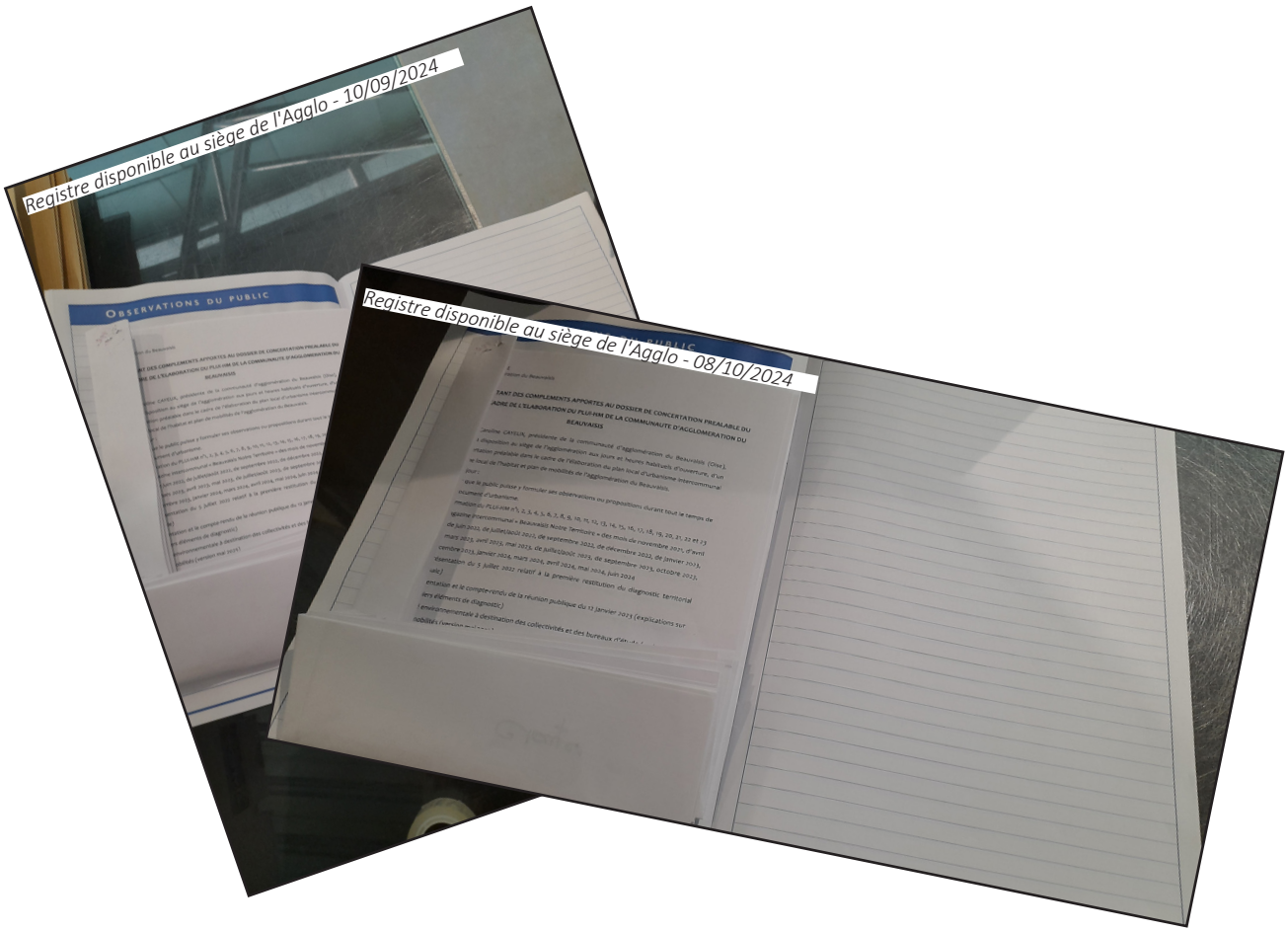
Au total, 45 observations ont été enregistrées !

80% étaient des demandes sur le zonage.
20% des demandes sont à Beauvais, 40% dans les communes pôles (intermédiaires ou de proximité) et 40% dans les communes rurales.




Registre disponible au siège de l'Agglo - 07/12/2023
OBSERVATIONS DU PUBLIC


Registre disponible au siège de l'Agglo - 19/02/2022
DÉPARTEMENT OISE
COMMUNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Registre de concertation du public
Cocher la case correspondante
Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
Plan Local d'Urbanisme (PLU.)
Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
Opération d'aménagement
Autre
Relatif à : l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme de l'habitat et plan de mobilités (PLUi-HM)
Lieu de la concertation : Siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis
réf. 501 071
Berger Levrault


Registre disponible au siège de l'Agglo - 10/09/2024
OBSERVATIONS DU PUBLIC
Registre disponible au siège de l'Agglo - 08/10/2024

Les registres et les courriers/courriels : intérêt de la démarche et bilan de cette concertation

Les registres de concertation et les adresses mail et postale ont permis de prendre en compte les demandes et les interrogations des habitants tout au long de la démarche du projet. Ces outils de concertation ont offert une opportunité à la population d'informer la communauté d'agglomération du Beauvaisis d'une situation personnelle ou d'anticiper et proposer des projets ou orientations au projet de PLUi ; et ainsi, de prendre part au développement futur du territoire.

Les observations reçues ont permis de mettre en exergue, à l'échelle communale et intercommunale, des demandes concernant des projets de particuliers. Ces projets ont été analysés et ont permis d'anticiper la mise en application concrète du projet de PLUi-HM vis-à-vis des demandes actuelles et à venir, et ainsi de réajuster, le cas échéant (dans le respect des orientations du PADD et du cadre de la loi Climat et Résilience et du principe d'évitement environnementale), le projet en fonction de la réalité des besoins sur le territoire.

2.3 UNE CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE AUPRÈS DES AGRICULTEURS

Dans cette partie est présentée un outil de concertation mis en œuvre en complément de la délibération.

Le profil agricole du Beauvaisis est saillant avec 64% de surface agricole utile. Dans le but de concerter et de connaître les besoins actuels et à venir en matière d'agriculture, la communauté d'agglomération a fait le choix de prévoir une concertation spécifique et complémentaire avec les exploitants agricoles. Une enquête agricole a ainsi été réalisée par la chambre d'agriculture de l'Oise durant l'été 2022. Cette action a été fortement suivie.

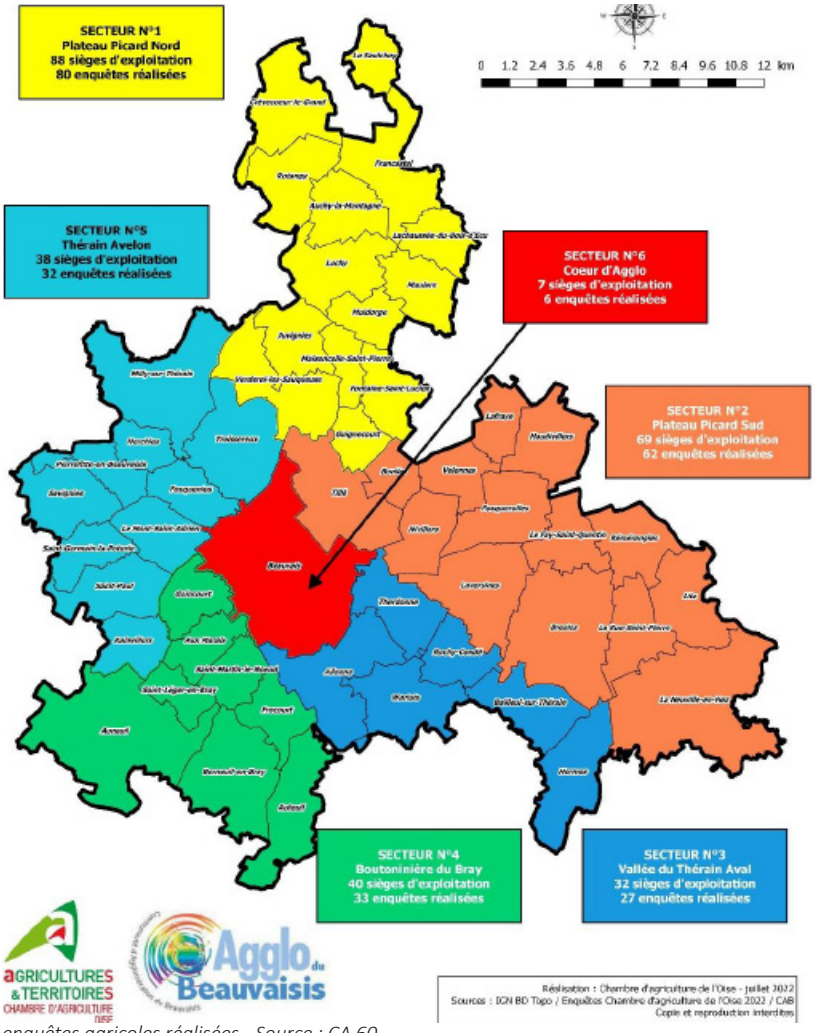
Dans le but de concerter et de connaître les besoins actuels et à venir en matière d'agriculture, la communauté d'agglomération a fait le choix de prévoir une concertation spécifique et complémentaire avec les exploitants agricoles.

Une enquête agricole a ainsi été réalisée par la chambre d'agriculture de l'Oise durant l'été 2022. Cette action a été fortement suivie.

240 exploitants agricoles sur 274 ayant leur siège social sur le territoire ont été enquêtés, soit 87,6%. Ont également été enquêtes 11 exploitants ayant leur siège hors de la CAB mais cultivant sur cette dernière. Ainsi, 251 exploitations ont été enquêtées.

Les exploitants ont été interrogés sur leur profil et celui de leur exploitation (âge des exploitants, formes des exploitations, double activité ou non des exploitants, etc.) et sur leurs projets (diversification agricole, construction de nouveaux bâtiments agricoles, foncier, production d'énergies renouvelables, etc.).

Les résultats de l'enquête agricole sont présentés dans le volet agricole du diagnostic du PLUi-HM.



Synthèse des enquêtes agricoles réalisées - Source : CA 60

Enquête agricole : intérêt de la démarche et bilan de cette concertation

Cette démarche de concertation complémentaire a été essentielle pour la prise en compte d'un des principaux acteurs du territoire du Beauvaisis : les agriculteurs. En effet, l'agriculture est à la fois une des composantes de l'économie, un aménageur de paysage, et un acteur dans la valorisation du territoire. Les agriculteurs sont donc particulièrement concernés par les projets d'aménagement urbain et rural.

Les agriculteurs du Beauvaisis ont donc été concertés de manière approfondie, ce qui a permis la réalisation d'un volet agricole détaillé dans le diagnostic, mais aussi une prise en compte des spécificités, des besoins et des problématiques de l'activité agricole sur le Beauvaisis dans les phases suivantes : l'alimentation du PADD et la construction du règlement écrit et graphique.

CONCLUSION

La concertation publique s'est tenue de manière plurielle et continue durant toute l'élaboration du PLUi-HM de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les modalités de concertation prévues par le conseil communautaire ont toutes été mises en œuvre. Il s'agissait, pour rappel des modalités suivantes :

> Une information régulière (actualités, documents accessibles, calendrier, modalités de concertation...) du public assurée par :

> le site Internet de la CAB et le magazine de l'Agglo

> une lettre d'information aux grandes étapes de la démarche qui sera mise à disposition au siège et sur le site internet de la CAB, ainsi que dans chaque commune.

> La participation du public recherchée à travers :

> l'organisation d'au moins trois réunions publiques à l'échelle de l'agglo dont deux consacrées respectivement au PLUi valant PLH et au PLUi valant plan de mobilité ;

> l'organisation d'au moins deux réunions publiques à l'échelle de chacun des secteurs retenus pour le PLUi, dont obligatoirement une réunion sur les orientations du PADD et une réunion lors de la phase de traduction réglementaire ;

> la mise à disposition au siège de l'agglo aux jours et heures habituels d'ouverture et dans chaque communes membres (aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie concernée) de registre pour que le public puisse y formuler ses observations ou propositions ;

> par courrier adressé à : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Madame la Présidente, 48, rue Desgroux, 60005 Beauvais cedex) en précisant en objet : "Concertation préalable du PLU intercommunal" ;

> via une adresse mel dédiée (mentionnée sur le site Internet de la CAB).

Il est à noter que **les réunions publiques réalisées ont été plus nombreuses que celles initialement prévues** dans le cadre de la délibération de prescription, et que les planches de zonage ont été mises en ligne en octobre 2024 (action supplémentaire).

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a également mis en œuvre un outil de concertation complémentaire : la réalisation d'une enquête agricole pour enrichir le diagnostic. Cette enquête a été essentielle pour prendre en compte les spécificités locales du secteur agricole sur le territoire, et ainsi inclure une plus grande diversité d'acteurs.

Au regard des exigences fixées par le cadre législatif et réglementaire, les propositions, les avis, et les constats faits dans le cadre de la concertation ont permis d'enrichir le PLUi-HM, et d'informer la population sur les différentes étapes du projet.

Les mesures de concertation mises en œuvre ont joué un rôle essentiel pour les élus afin de pouvoir échanger avec leurs administrés et leurs conseillers municipaux.

L'effet « tache d'huile » de la concertation se retrouve dans la diversité géographique des observations enregistrées, et dans la forte mobilisation citoyenne (habitants et autres acteurs locaux) à l'occasion des 21 réunions publiques qui se sont tenues dans les 6 secteurs du territoire.

De surcroit, l'actualisation régulière du site internet, les informations précises fournies par les lettres et les articles, ou encore l'enquête agricole, se sont révélés des outils efficaces pour la compréhension de l'intérêt de l'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal, et de ses enjeux pour le futur du territoire.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

BILAN DE LA CONCERTATION